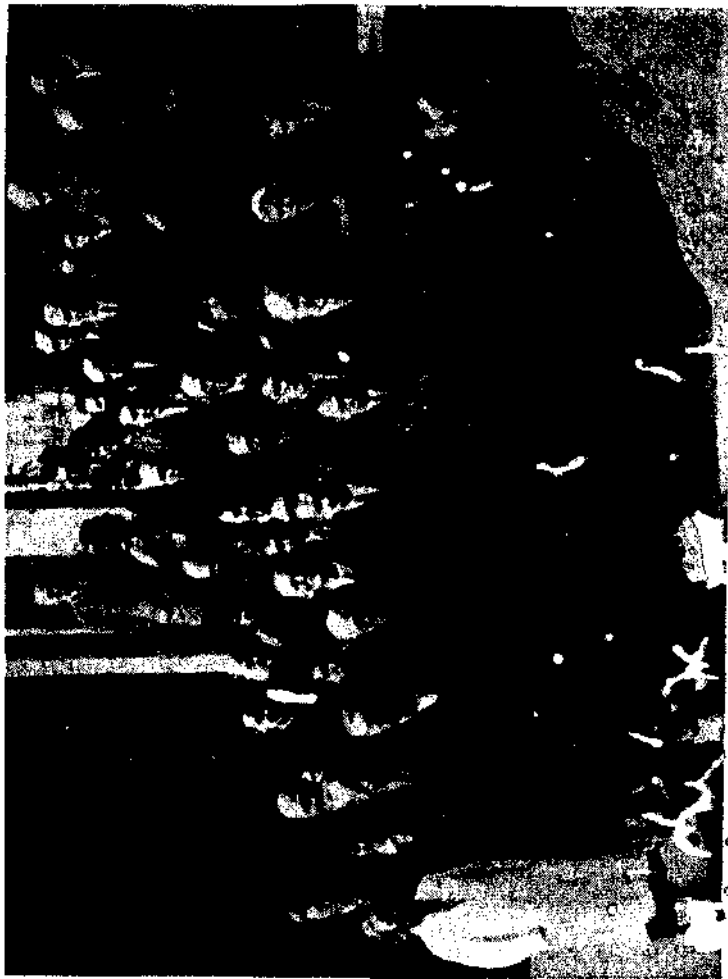


DAMAGE BOOK

UNIVERSAL
LIBRARY

OU_220579

UNIVERSAL
LIBRARY



Group of collaborators of prophylaxis of work

LA SOCIÉTÉ POUR LES RELATIONS CULTURELLES
ENTRE L'U.R.S.S. ET L'ÉTRANGER (VOKS)

PROF. V. BRONNER

LA LUTTE
CONTRE LA PROSTITUTION
EN URSS

MOSCOU—1936

Publié Sn U.R.S.S.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage, publié par 1; Société pour les relations culturelles entre P.U.R.S.S. et l'étranger (VOKS), vient répondre à ce vif besoin de mettre en lumière une des plus grandes oeuvres sociales dans le domaine de la santé publique en U.R.S.S. qui nous est dicté par de très nombreuses demandes de renseignements, venant de tous les côtes.

Nous espérons pouvoir arriver en même temps à faire connaître aux lecteurs étrangers quelques traits particuliers caractérisant la vie et la culture soviétiques actuelles, car autrement il leur serait bien difficile de comprendre les moyens de nos nombreuses réalisations dans ce domaine, notamment nos soins à l'égard de la personnalité de l'homme, la situation de la femme dans le pays des Soviets, etc.

C'est que les problèmes, dits « insolubles », qui surgissent en si grande abondance dans la société capitaliste, ont déjà reçu leur entière solution en U.R.S.S. ou bien sont en voie d'être résolus tout au cours de l'édification socialiste en réalisation, dans le processus même de nos luttes pour l'avènement d'une nouvelle société humaine.

L'ouvrage que nous présentons aux lecteurs étrangers est l'oeuvre de l'un de nos vénérologues les plus connus en U.R.S.S., le professeur V. M. Bronner, savant émérite, un des dirigeants les plus en vue de la lutte contre la prostitu-

tion, directeur de l'Institut vénérologique d'Etat portant son nom et membre du Conseil Scientifique au Commissariat du Peuple pour la santé publique en R.S.F.S.R..

Son nom et ses travaux érudits jouissent également d'une assez large notoriété en Europe Occidentale parmi les hommes de science qui se trouvera d'ailleurs déjà depuis longue date en contact scientifique et personnel très étroit avec l'auteur éminent de cet ouvrage.

ALEXANDRE AROSEFF

*Président de la Société pour les
relations culturelles entre P.U.R.S.S.
et Pétranger*

I. L'ÉTAT DE LA PROSTITUTION EN RUSSIE AVANT LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE

L'Etat Soviétique a hérité du passé d'esclavage de la Russie tsariste et capitaliste bien des tares inhérentes au régime bourgeois et parmi elles ce terrible mal social : la prostitution.

Les Causes qui ont largement développé la prostitution en Russie pré-révolutionnaire étaient le chômage, l'asservissement économique et politique de la femme, l'adolescence délaissée, les mariages tardifs, les salaires insuffisants des masses ouvrières, les milliers de jeunes gens arrachés pour longtemps à leur famille par le service militaire, etc.

De plus la prostitution était soutenue par des masses de gens matériellement intéressés à son développement. Le capitalisme a fait de la prostitution une source de revenu non seulement pour la prostituée qui vend son corps mais, plus encore, pour toute une série d'exploiteurs de la prostituée.

De ce métier s'enrichissaient, en Russie tsariste : des entremetteuses, des souteneurs, des tenancières, des propriétaires de maisons de tolérance, diverses sortes d'hôtels, d'établissements de plaisir, la police, et, en fin de compte, l'Etat lui-même qui grevait de lourds impôts les lieux de débauche légitimes ou clandestins.

Tel était l'ensemble des causes qui engendraient la prostitution, mais la principale d'entre elles restait malgré tout la situation incroyablement pénible de la femme.

Les mobiles qui, avant la Révolution d'Octobre, poussaient la femme russe dans la voie de la prostitution, étaient tout d'abord : la limitation extrême des droits civils et politiques, l'impossibilité absolue d'accéder aux carrières de l'Etat, les possibilités restreintes d'obtenir une qualification par l'instruction, la défense de recevoir du travail dans toute une série de professions, l'asservissement dans le domaine des droits de possession et d'héritage .

L'esclavage de la femme dans la famille était scellé par des textes législatifs. Les articles 103, 107 et 108 du tome X du « Code Civil » de la Russie tsariste disaient : « L'épouse est obligée d'obéir à Son mari, comme chef de famille ; d'avoir pour mi amour et respect et de lui manifester une obéissance illimitée ; de lui témoigner contentement et attachement en tant que maître de maison ». « L'épouse **doit** obéir de préférence à la volonté de son époux, bien qu'elle ne soit pas, par ailleurs, libérée des obligations envers ses parents ». « Les époux sont obligés de vivre ensemble et **par** conséquent, en cas de déménagement, d'entrée en fonction, ou de tout autre changement de domicile permanent de l'époux, la femme est tenue de le suivre ».

L'absence de responsabilité du père envers l'enfant né en dehors du mariage dit «légal», l'asservissement économique poussé à l'extrême, les salaires insuffisants, inférieurs à la moitié des pauvres salaires d'ouvriers, les longues journées de travail, l'absence de protection du travail et de surveillance de ses conditions hygiéniques, etc., telles étaient, en Russie tsariste, les raisons qui poussaient des dizaines de milliers de femmes sur le chemin de la prostitution.

Le plus grand nombre des prostituées se recrutait parmi les domestiques qui, en général, étaient originaires de la campagne. La terre morcelée à l'extrême, les fermes paysannes où l'on ne possédait pas de cheval, la famine, la misère du village chassaient des milliers de paysans de la campagne vers la ville pour y chercher un salaire supplémentaire.

Les mêmes causes forgeraient des centaines de milliers de jeunes paysannes à quitter la campagne pour trouver du travail à la ville. D'après le recensement de la population panrusse en 1897 le nombre de domestiques était de 1 million 300 mille. Dans la plupart des cas les domestiques se trouvaient dans des conditions de travail extrêmement pénibles et serviles. Lorsqu'elle perdait sa place, et en même temps son salaire et son domicile, la domestique n'avait plus d'abri et souvent, se trouvant sur le pavé, elle prenait le chemin de la prostitution : 65 % des prostituées en Russie tsariste étaient d'anciennes domestiques.

Un nombre important de prostituées étaient d'anciennes ouvrières de l'aiguille vivant d'un salaire misérable, soumises au bon gré de leurs patronnes qui bien souvent étaient des entremetteuses et transformaient leurs ateliers en lieux de débauche.

La situation économique des ouvrières d'usine, dont le salaire moyen était de 9 à 10 roubles par mois, c'est-à-dire 2 ou 2 fois et demie moindre que celui des hommes, n'était pas enviable non plus. Toutefois, malgré ce salaire de famine l'ouvrière résistait tenacement aux tentations de la prostitution parce qu'elle était soutenue, à l'usine, par une croissante conscience de classe dont était absolument dépourvue la domestique plongée dans le milieu déliquescant de la fa-

mille petite-bourgeoise. Sur un nombre d'ouvrières de 632.900 il y avait 645 prostituées enregistrées, c'est-à-dire 1 pour 1.000, tandis que sur un nombre de 1.300.000 domestiques il y en avait 7.928, c'est-à-dire 6 pour 1.000 ; sur 320.000 ouvrières de l'aiguille, 1.477, c'est-à-dire 4,6 pour 1.000 ; sur 18.800 ouvrières des tabacs dont le salaire était extrêmement bas et n'excédait pas quelquefois 2 roubles par mois, il y avait 12 prostituées, c'est-à-dire 6,3 pour 1.000.

La prostitution infantine s'était extrêmement développée dans le milieu des enfants abandonnés ou menant une vie trop précaire : 80 % de l'ensemble des prostituées étaient entrées dans la voie de la prostitution à moins de 21 ans, parmi ce nombre 55 % avaient commencé à se prostituer avant 18 ans, 23 % avant 16 ans et 3,6 % avant 14 ans.

COMMENT LES AUTORITÉS TSARISTES POLICIÈRES PRÉTENDAIENT LUTTER CONTRE LA PROSTITUTION ?

En Russie, avant la Révolution d'Octobre, comme dans la majorité des autres pays, il existait une réglementation de la prostitution, étroitement liée à une surveillance médico-policière. Cette surveillance médico-policière comprenait non seulement l'examen obligatoire des femmes soumises à la visite et leur isolement forcé en cas de maladie, mais aussi toute une série de mesures exceptionnelles qui amoindrissaient encore la position inférieure de ces femmes et empiraient leur situation économique.

C'était d'abord l'enregistrement des prostituées, c'est-à-dire l'inscription officielle de leur nom sur la liste des prosti-

tuées. On leur prenait leur passeport¹ qu'on remplaçait par une carte spéciale. La liberté de circulation d'une prostituée en surveillance était limitée. Elle éprouvait de telles difficultés dans le choix de son domicile, que presque toutes les prostituées se réunissaient dans des locaux spéciaux — les maisons de tolérance.

La carte médicale *délivrée* à la femme enregistrée sur les listes de la prostitution, portait, en Russie tsariste, le nom de « carte jaune ». Chaque fois qu'elle se trouvait dans l'obligation de présenter un document d'identité, la prostituée ne pouvait dissimuler son métier, de sorte que sa carte jaune lui interdisait, dans la majorité des cas, le retour à la vie laborieuse. Quand, poussée par le chômage, la mort-saison, ou les salaires extrêmement bas, une femme recourait à la prostitution comme moyen de soutien temporaire, elle obtenait facilement son enregistrement, elle recevait la carte jaune, mais il lui devenait alors presque impossible de recommencer une vie de travail.

Dans beaucoup de villes l'état d'esclavage imposé par la carte jaune était encore renforcé par des mesures supplémentaires. Par exemple, à Varsovie, conformément à une décision du comité médico-policier, les femmes inscrites sur les listes des prostituées devaient, au moment du recensement de la population, être désignées comme « prostituées » ; sur les listes des locataires affichées dans l'entrée de chaque maison, on devait laisser un blanc dans la rubrique « profession », devant le nom de famille de la prostituée qui devait

¹ En Russie chaque personne avait obligatoirement un passeport délivré par la police, ou bien, à la campagne, par les autorités locales.

être souligné, mais, en pratique, au lieu de souligner le nom on écrivait simplement « prostituée ». Les prostituées inscrites avaient en principe le droit de choisir un logement ; mais en fait on entravait le plus possible ce droit. Par exemple, la municipalité de Minsk avait décrété que : « il était défendu de louer des logements aux prostituées sans permission du Comité Sanitaire » Dans plusieurs autres villes il avait été décidé que les prostituées qui ne voulaient pas vivre dans les maisons de tolérance pouvaient occuper des logements privés, mais individuellement et hors certaines rues.

Ce sont surtout les maisons de tolérance qui prenaient emprise sur la prostituée et la rivaient à son métier. Les conditions de contrôle et les règlements auxquels était soumise la femme, vivant dans un logement privé, et forcée pour vivre d'avoir partiellement recours à la prostitution, lui ôtaient toute possibilité de gagner sa vie en faisant un métier ou un travail quelconque. Mais les conditions de vie dans une maison de tolérance détruisaient en elle l'habitude même du travail en annihilant dès la base toute aptitude à travailler.

La surveillance médico-policière des prostituées avait un caractère de classe extrêmement marquant, et ce fardeau écrasait les femmes qui appartenaient aux couches les plus pauvres de la population.

Une circulaire spéciale du ministère disait : « Peuvent être seules exposées à la surveillance les personnes que leur genre de vie, leur position sociale et leurs relations rendent passibles d'une telle surveillance ». L'explication de cette circulaire nous est donnée par les règlements de certaines villes. D'après le règlement appliqué à Riga, par exemple, pouvaient

seules être soumises à la surveillance les « personnes appartenant aux couches inférieures de la population ».

A Cronstadt le règlement indiquait que la surveillance devait s'étendre seulement sur les gens « du peuple » et non sur les personnes « des classes distinguées ».

Conformément au règlement de St. Pétersbourg il était prescrit à la police de faire passer à la consultation médicale seulement « les femmes de basse catégorie ». D'après celui de Kharkov il fallait, en recherchant les prostituées clandestines, « se contenter de prendre les femmes prolétariennes ».

A une conférence pour la lutte contre la syphilis, Sturmer, directeur du département médical au ministère de l'intérieur, déclara :

Partout, la surveillance s'exerce seulement sur les prostituées les moins solvables, car les agents de police ne sont pas assez habiles pour prendre en flagrant délit une prostituée de « haut vol » et ils craindraient, en outre, de s'exposer personnellement en le faisant ; la police ne voulant se créer de désagréments, borne sa surveillance aux misérables femmes du trottoir.

En ce qui concerne la réglementation de la prostitution il existait une déclaration du Sénat d'après laquelle une femme ne pouvait être inscrite sur la liste des prostituées qu'avec son consentement. Mais de quel consentement volontaire pouvait-il être question puisque, suivant la loi, en refusant de se soumettre à la surveillance, la femme était passible d'arrestation ou d'une amende de 500 roubles ?

La surveillance de la prostitution clandestine était habituellement effectuée par quartier en faisant des rafles, en arrêtant dans les rues, dans les cabarets, dans les asiles de nuit

des femmes suspectes de prostitution clandestine, et ainsi on prenait souvent des femmes innocentes.

Le fait suivant illustre ces méthodes de travail. Dans la ville de Simbirsk, à la suite d'un communiqué des chefs militaires sur la propagation de la syphilis parmi les soldats du bataillon local, la police arrêta toutes les femmes du quartier, des casernes et les présenta le 1er demain à la consultation médicale. Notons qu'on arrêta non seulement les femmes trouvées dans les rues, mais encore celles qui étaient dans leurs logements sans distinction d'aucune sorte, vieilles femmes, jeunes mères allaitant leurs nourrissons.

Tel était le système de surveillance médico-policière de la prostitution.

Une fois prise dans l'étau de la réglementation, la prostituée ne pouvait plus en sortir. Les règlements de certaines villes prévoyaient la possibilité de rayer des listes une femme surveillée en cas de maladie, à la condition qu'elle présente un certificat médical signé par deux médecins au moins ; au surplus la femme était obligée de se soumettre à une visite médicale toutes les deux semaines pendant une année. D'après le règlement de Minsk, dans l'énumération des causes qui pouvaient délivrer une femme de la surveillance était mentionné en premier lieu «le cas de mort».

La surveillance de la prostitution en Russie tsariste donnait-elle des résultats sanitaires quelconques ?

Incontestablement non. Sturmer, directeur du département médical, a déclaré :

Les consultations médicales dans l'ensemble des villes de l'Empire Russe sont mal organisées, on examine les femmes dans les locaux où les prostituées ne peuvent même pas se déshabiller : Pinspection

se fait à la hâte, dans une pièce obscure et souvent par un infirmier ou une infirmière ; le résultat de cette visite médicale ne profite qu'au fisc.

Comparativement à ce qui se passait dans les autres villes l'inspection médicale était mieux faite à Saint-Pétersbourg, cependant, là aussi, les médecins devaient examiner en 4 heures 200 à 300 femmes et quelquefois même jusqu'à 400 femmes.

Le traitement médical des prostituées n'était pas mieux organisé. Il était insuffisant même dans les grandes villes. A Nijni-Novgorod, à Saratov, à Kiev, à Tomsk on n'hospitalisait pas, par manque de place, toutes les prostituées ayant une forme contagieuse de maladie vénérienne. Dans beaucoup de villes les prostituées étaient obligées de payer pour le traitement médical et souvent même une assez forte somme. Il est clair que les résultats d'une telle organisation de surveillance médico-policière étaient fort peu satisfaisants.

D'après les statistiques administratives de l'année 1908, l'inspection médicale a découvert parmi les prostituées en maison de tolérance 39,4% de femmes atteintes de maladies vénériennes ; parmi celles qui vivaient isolément et se trouvaient en surveillance, 37,8% ; parmi les femmes arrêtées comme suspectes de se livrer à la prostitution clandestine, 23,6%. A ces données on peut ajouter encore les statistiques de l'hôpital Alexandre à Saint-Pétersbourg établies dans le but de découvrir les sources de la contagion chez 3.191 malades de maladies vénériennes.

De ce nombre 1.813 hommes (56,8%) avaient été contaminés dans les maisons de tolérance ; 1.082 (34%) par les prostituées isolées ; 296 (9,2%), par d'autres femmes.

Les chiffres ci-dessus prouvent que les maisons de tolérance ne présentaient aucune garantie de sécurité, qu'elles étaient au contraire des foyers d'infection extrêmement dangereux et que tout le système de surveillance médicale n'aboutissait à aucun résultat positif.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la voix de Joséphine Bootler qui retentit il y a 60 ans en Angleterre pour l'abolition de la prostitution, ait trouvé également un écho en Russie. Chez nous aussi naquit un mouvement en faveur de l'abolition. Le gouvernement se borna à permettre en 1910 la convocation d'un congrès pour la lutte contre le commerce des femmes et ses organisations. Le congrès prit, à l'unanimité, la décision de soutenir auprès du gouvernement une demande de fermeture immédiate des maisons de tolérance. Cette décision, d'ailleurs, ne fut pas mise à exécution.

Le congrès de 1910 a tout de même examiné attentivement les causes de la prostitution. Une délégation ouvrière de Moscou y prit part. Son représentant, Pavlov, ouvrier typographe, déclara : « Nous sommes venus à ce congrès sans nous faire aucune illusion quant à la disparition, dans les formes actuelles de la vie économique et sociale, de ce mal affreux, la prostitution, qui pèse de toute son influence pernicieuse sur l'organisme populaire. Nous sommes venus à ce congrès sans nous faire aucune illusion sur la guérison des plaies suppurantes de la prostitution : ce danger ne sera supprimé que par les efforts des ouvriers eux-mêmes. Notre tâche est donc de découvrir les causes principales de la prostitution, subordonnée au manque de droits économiques et politiques des travailleurs ».

La délégation ouvrière ne réussit pas à se faire comprendre du congrès qui ne lui donna même pas la possibilité de collaborer à ses travaux et, après avoir protesté, elle quitta la salle des séances.

La question de la prostitution en Russie, après ce congrès de 1910, resta exactement la même.

Ce problème n'a été résolu que par la Grande Révolution d'Octobre.

II. COMMENTS'EFFETUELALUTTECONTRE LA PROSTITUTION EN U.R.S.S.

Lénine peu de temps après la Révolution d'Octobre écrivait :

Le pouvoir soviétique, pouvoir des travailleurs, a bouleversé de façon décisive dès les premiers jours de son existence la législation concernant la femme. Il n'est plus resté pierre sur pierre, dans la République des Soviets, des lois tsaristes qui mettaient la femme dans une situation d'infériorité. Je parle notamment de ces lois qui ont profité spécialement de la faiblesse de la femme pour la mettre dans une situation inégale et souvent même humiliante, c'est-à-dire des lois de divorce, de celles concernant l'enfant illégitime, le droit pour la mère d'introduire une instance contre le père de l'enfant pour obtenir une pension alimentaire. Et nous pouvons dès maintenant être fiers de dire, sans aucune exagération, qu'en dehors de la Russie Soviétique il n'y a pas un seul pays au monde où il y ait une complète égalité des droits de la femme et de l'homme, où la femme ne soit pas dans une situation humiliante qui se fait sentir surtout dans la vie familiale quotidienne. C'était là une de nos premières tâches, des plus importantes.

La législation soviétique a placé la femme sur le même plan que l'homme. Cependant le gouvernement ne s'est pas seulement contenté de proclamer l'égalité des droits. Il a mené une lutte des plus efficaces pour que la loi devienne la réalité, qu'elle prenne racine dans l'existence et la conscience des masses travailleuses.



Chambre it' habitation commune d'un prophylactorium



Au cat Au cabinet de traitement médical d'un Prophylactorium de travail

A ce point de vue la lutte a été particulièrement difficile et tenace dans les pays musulmans de l'Orient Soviétique.

Le chariat met la femme dans une position inférieure à celle du bétail domestique. Chez de nombreuses nationalités d'Orient la femme était la propriété absolue de la moitié masculine de la famille, elle était un objet d'achat et de vente. La vie cloîtrée des femmes était un phénomène général. Et si parmi les russes, les ukrainiens, les blanc-russiens l'égalité de la femme et sa libération furent rapidement acquises, la lutte fut beaucoup plus pénible chez les peuples d'Orient.

Cet état de choses provoqua en février 1925 une adresse du Comité Exécutif Central de l'Union des Républiques Soviétiques aux nationalités de l'Orient Soviétique ; elle indiquait nettement la voie à suivre pour la libération de la femme orientale. Citons quelques passages de cette adresse de l'organe suprême du pouvoir soviétique.

Des droits des femmes travailleuses de l'Orient Soviétique et de la nécessité de la lutte contre toutes les formes d'assujettissement des femmes dans le domaine économique et dans la vie familiale.

Conformément au testament du grand chef et ami des peuples opprimés Lénine, le pouvoir soviétique s'est imposé la tâche d'attirer vers la construction de la vie nouvelle la partie la plus asservie de la population travailleuse : plusieurs millions de travailleuses de l'Orient.

L'influence libératrice de la révolution a déjà atteint la couche principale des masses féminines des nationalités orientales et a posé devant des millions de travailleurs le problème de l'assistance et du soutien de la femme dans sa libération.

Pendant les préjugés religieux et familiaux qui asservissent la femme d'Orient avec une force toute particulière, ont entravé et entravent encore son émancipation.

Le Présidium du Comité Exécutif Central de l'Union Soviétique convie les travailleurs de toutes les nationalités de l'Orient Soviétique à assurer rigoureusement l'exécution des lois qui protègent les droits de la femme, à lutter contre toutes les formes de l'asservissement de la femme et à prendre toutes mesures pour amener les travailleuses d'Orient à participer à la vie politique et sociale, à tous les degrés du travail de l'Etat

Le Comité Exécutif Central rappelle que les droits de la travailleuse d'Orient ont été proclamés dès les premiers jours de la Révolution d'Octobre et ont été inscrits dans les premières lois soviétiques:

1) D'après la Constitution de l'U.R.S.S. la femme d'Orient jouit du droit de vote et d'élection pour tous les organes du pouvoir soviétique, sans exclusion des plus hautes fonctions de l'Etat.

2) La femme d'Orient jouit, au même degré que l'homme, de tous les droits civils et remplit toutes les obligations instituées par le Code Civil.

3) La loi édicte des sanctions sévères contre tous ceux — y compris les parents — qui obligent la femme à se marier contre son gré ou avant qu'elle ait atteint l'âge prescrit par la loi.

4) Le pouvoir soviétique ayant aboli la distinction entre enfants légitimes et illégitimes assure l'égalité de leurs droits et donne à la femme le droit d'exiger du père de ses enfants une assistance matérielle sans tenir compte du fait que ceux-ci sont nés d'une union enregistrée ou non enregistrée.

Considérant que la libération complète de la femme ne peut être atteinte que par l'indépendance économique, le pouvoir soviétique convie les organisations sociales locales à augmenter leurs efforts pour amener la femme à travailler dans les associations d'artisans et dans les entreprises d'industrie locale.

L'indépendance économique—voilà le facteur décisif de toute émancipation. Et pour permettre à la femme d'obtenir

cette indépendance le pouvoir soviétique commence par lui assurer l'égalité des droits dans le domaine politique et social

Dix années se sont écoulées depuis la proclamation de cette adresse du Comité Exécutif Central, et dans toute l'Union Soviétique, Y compris toutes les nationalités de l'Orient, de **tels** progrès ont été accomplis dans la voie de la libération totale de la femme qu'on peut déjà dire que l'inégalité de la femme est complètement abolie jusque dans le domaine économique.

Dans toute l'Union Soviétique la femme travailleuse est devenue un constructeur actif et compétent du socialisme. Le travail des femmes a perdu son caractère spécifique, il n'y a plus de branches de travail purement féminin ou masculin, il n'y a plus de zones « défendues » pour les femmes.

Ce fut dans le travail féminin que l'industrie socialiste en présence d'une liquidation complète du chômage puisa une nouvelle force ouvrière.

Le processus de production de la technique moderne qui dote l'industrie de nouvelles machines allégeant considérablement le travail physique, a permis d'attirer dans les usines un grand nombre de femmes.

Voici des chiffres qui montrent la croissance de la participation du travail féminin dans la production :

	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total de travailleurs</i>
Au 1 ^{er} octobre 1930	3.697.000	25,1%)
Au 1 ^{er} octobre 1931.	5.859.000	28,9%
Au 31 décembre 1934	7.100.000	33>7°/°

La proportion du travail féminin augmenta surtout dans l'industrie lourde où, dans toute une série de branches indus-

trielles, les femmes commencèrent à travailler pour la première fois. Par exemple, du 1er avril 1931 au 1er janvier 1934 le nombre de femmes travaillant dans la métallurgie est passé de 38.000 à 97.300, dans l'industrie charbonnière de 55.300 à 90.000, dans l'industrie automobile et des tracteurs de 22.100 à 65.000, dans l'industrie chimique de 35.000 à 79.000.

En même temps que croissait le nombre d'ouvrières croissait leur qualification. Les ouvrières ne forment plus maintenant cette armée d'auxiliaires, de manœuvres, qu'elles étaient, en majorité, jusqu'en 1928-1929.

Les années suivantes témoignent de l'augmentation de la qualification des ouvrières : en 1930, parmi les ouvrières de la métallurgie il y avait 18% d'ouvrières qualifiées, au début de 1933, plus de 50% ; dans l'industrie des automobiles et tracteurs le pourcentage est passé dans le même délai de 18%) **à 47%.**

Le nombre de femmes étudiant dans les écoles supérieures et les écoles techniques a crû encore plus rapidement : de 1927 à 1932 le nombre des étudiantes dans les écoles supérieures s'est élevé de 50.700 à 198.000, dans les écoles techniques de 71.500 à 272.200, dans les facultés ouvrières rattachées aux Universités de 6.800 à 117.700.

La situation de la femme au village s'est transformée radicalement.

Le gigantesque coup d'Etat historique produit dans les campagnes—la collectivisation de l'économie paysanne—a conditionné la croissance culturelle des masses les plus larges de la population villageoise. Et le résultat le plus significatif de cette croissance a été le rôle extraordinairement éminent pris

par la femme. La paysanne, même celle des contrées les plus asservies et les plus retardataires avant la révolution, se transforme au point de vue politique et national en une représentante des éléments les plus avancés du village kolkhozien actuel.

Pendant les deux dernières années — en 1933 et 1934 — le nombre de femmes présidant des entreprises industrielles s'est multiplié 6 fois, et le nombre de femmes dirigeant des fermes kolkhoziennes s'est multiplié 7 fois.

La femme s'établit solidement à la tête de tous les domaines de la nouvelle économie kolkhozienne, elle acquiert une complète indépendance économique dans la famille et devient elle-même maîtresse de son sort.

• La femme apparaît maintenant comme une des forces les plus grandes et les plus décisives du nouveau village socialiste.

L'activité des ouvrières dans l'industrie et la large participation des kolkhoziennes à la vie agricole n'ont pu être possibles qu'à la condition de résoudre une série de questions sociales. Le réseau des institutions sociales et culturelles qui a crû à un rythme accéléré a délivré de larges couches d'ouvrières de la cuisine familiale, a assuré les soins aux enfants pendant les heures de travail, et dispensé la femme d'un grand nombre d'autres obligations domestiques.

Des dizaines et des centaines de mille d'ouvrières acquièrent la possibilité d'étudier après le travail, d'élever leur qualification et de ne pas rester en arrière dans le développement culturel et politique.

Le facteur le plus important de libération de la femme en ce qui concerne les travaux du ménage a été l'organisation de l'alimentation collective qui, à l'heure actuelle, nourrit plus

de 20.000.000 de personnes, alors qu'en 1928 elle *n'en* nourrissait que 750.000. En 1937 on portera ce nombre à 50 millions. Dans Moscou seulement, au 1er octobre 1933. 2 millions 270 mille personnes —• les deux tiers de la population — prenaient leurs repas dans les restaurants collectifs. Depuis lors ce chiffre s'est considérablement accru.

Le nombre des établissements de bains et des blanchisseries collectives augmente presque aussi rapidement. En 1937 le nombre des grandes entreprises de blanchisserie sera de 736, et les blanchisseries seront à même d'assurer le service de 40 millions de personnes.

Dès les premiers jours de son existence le pouvoir soviétique a pris les dépositions législatives nécessaires pour garantir à la femme un repos de 2 mois avant et 2 mois après les couches en lui conservant son salaire intégral. De plus l'ouvrière peut quitter son travail toutes les trois heures, pour un délai d'environ une heure, pour allaiter son enfant. Les mères qui allaitent reçoivent une indemnité supplémentaire.

Les crèches sont un facteur d'importance primordiale pour aider la femme à élever ses enfants. Le nombre d'enfants confiés aux crèches s'accroît d'une année à l'autre.

	<i>Nombre de places</i>		
	1932	1932	1934
Dans les villes (crèches permanentes)	254.148	685 300	814.200
Dans les villages (crèches de saison)	3.057.60.	4.879.300	5.600.000
Au total en U.R.S.S.	3.311.749	5.564.600	6.414.200

Dès maintenant 70 à 80% des enfants d'ouvrières le certaines branches d'industrie sont confiés à des crèches très bien organisées, et dans les entreprises les plus importantes

100% des enfants sont installés dans les crèches. Les institutions préscolaires (jardins d'enfants, etc.) s'occupent également d'un grand nombre d'enfants des villes et des campagnes, et ce nombre s'accroît très rapidement. En 1929 il y avait 836.400 enfants dans ces institutions, en 1932 — 2.753.000, en 1934 — 5.918.000. En 1935 ce chiffre monte jusqu'à 8 millions.

La construction des immeubles d'habitation pour les ouvriers augmente rapidement. Il en est de même des services communaux. Des millions de mètres carrés de logements bien organisés ont été construits pour la classe ouvrière. D'après le second plan quinquennal 13 milliards de roubles seront investis dans la construction d'immeubles d'habitation et 6 milliards dans la construction communale.

L'amélioration des conditions de vie allège en premier lieu la femme. Son développement culturel s'accomplit rapidement. En Russie tsariste les ouvrières et les paysannes étaient dans leur ensemble analphabètes. D'après le recensement de la population effectué en 1920, sur 1.000 femmes il y en avait 225 qui savaient lire et écrire. Vers la fin de l'année 1933 90% des femmes savaient lire et écrire.

Le rôle de la femme dans les domaines de la science, de la littérature, des beaux-arts s'accroît de plus en plus ; il augmente rapidement dans l'administration, de même que son activité s'intensifie dans les soviets. Cette croissance de l'activité politique des larges masses de femmes travailleuses de la ville et du village est démontrée par les chiffres suivants. Aux élections des soviets dans l'ensemble de l'U.R.S.S. ont participé : en 1926 — 28% des femmes, en 1929 — 48,5%, en 1934 — 80,3%. Le nombre de femmes élues aux soviets

de ville était : en 1926 — 18,2%, en 1934 — 32,1%, et aux soviets de village, aux mêmes dates — 9,9% et 26,4%. En 1934, 329,769 femmes furent élues membres des soviets de village. En 1926 il y avait 0,6% de femmes présidentes des soviets de village, et en 1934 — 8,1%.

Si l'on ajoute à tout ce qui vient d'être dit qu'en 1931 en U.R.S.S. le chômage a été complètement liquidé, que le budget de l'assurance sociale des ouvriers et fonctionnaires pour 1935 a dépassé 6 milliards de roubles, on pourra estimer clairement les progrès énormes qui se sont produits dans l'élévation du niveau de la vie matérielle et culturelle des travailleurs, hommes et femmes. Et dans les conditions de vie réalisées dans l'Union Soviétique sont sapées une à une les racines qui alimentent la prostitution. Ces conditions permettent d'anéantir complètement cet héritage du passé maudit.

Il a fallu au pouvoir soviétique parcourir une route assez longue avant d'atteindre le moment où les grandes difficultés matérielles, source principale de la prostitution, se sont trouvées aplanies. Pendant toute cette période la prostitution existait-elle en U.R.S.S., comment lutta-t-on contre elle ?

Avant de passer à un examen plus détaillé de cette question il est nécessaire de signaler une thèse d'une importance primordiale :

Le pouvoir soviétique n'a jamais transformé la lutte contre la prostitution, qu'il envisage comme un mal purement social, en lutte contre les prostituées.

Mais en même temps il a poursuivi de la façon la plus sévère ces catégories de gens qui tentaient de tirer des bénéfices de l'exploitation des prostituées. On déclara une guerre sans merci aux entremetteurs, tenanciers, souteneurs et à tous

les autres parasites de la prostitution. Et si la prostituée elle-même n'était pas poursuivie, les parasites accrochés à elle encouraient les peines les plus sévères.

Après la Révolution d'Octobre, dans les rudes années du « communisme de guerre » le problème de la prostitution a perdu son acuité. Cette période, pendant laquelle tous les citoyens étaient soumis au Service obligatoire; du travail, n'a pas créé de conditions favorables au développement de la prostitution. Au moment où pour l'ensemble de la population le manque de matières premières était général, la clientèle de la prostitution a brusquement diminué ; en même temps le pouvoir soviétique instituait le Service du travail obligatoire et poursuivait les déserteurs du travail, et entre autres ceux qui, au lieu de travailler, faisaient commerce de leur corps.

En 1921, quand la nouvelle politique économique fut instaurée, les conditions de la prostitution changèrent. La nouvelle politique économique donna un élan vigoureux au développement des forces productrices du pays pour reconstituer l'économie nationale démolie par la guerre et l'intervention. Mais cette période est aussi caractérisée par la croissance du chômage à la ville et à la campagne. Le chômage a touché en premier lieu les masses féminines les plus arriérées et les moins qualifiées. Parmi les manœuvres qui constituaient le contingent principal des chômeurs, les deux tiers des chômeurs étaient les femmes. Des possibilités de croissance de la prostitution se créèrent et elle commença à se développer, sans atteindre toutefois des proportions importantes.

Malgré l'existence pénible et rude les femmes chômeuses, en leur ensemble, résistaient obstinément à la prostitution.

En 1923 à Koursk on fit une enquête secrète parmi les

femmes-chômeuses, enregistrées à la bourse du travail. 725 femmes répondirent aux questions de l'enquête. Cette enquête comportait deux questions relatives à la longueur du temps de chômage et au recours à la prostitution. Les résultats de cette enquête démontrèrent que 43 % des femmes questionnées chômaient depuis plus d'une année, 46%) depuis un an, 11 % n'avaient jamais travaillé. A la question leur demandant si elles avaient recours à la prostitution, la majorité répondit brièvement « non », 30 épouses furent « pas encore », 13 réponses « pas encore, mais ne puis rien garantir pour l'avenir ». Une femme répondit : « Je songe à cela ». Dans 26 réponses on sentait le dégoût pour la prostitution, les réponses étaient : « vaut mieux alors se tirer une balle dans la tête » ; « je préfère mourir de faim » ; « si je me livrais à la prostitution, je ne serais pas inscrite depuis un an et demi à la bourse du travail ».

Il y avait encore d'autres réponses telles que : « A la bourse du travail il ne doit pas y avoir de place pour les femmes vendant leur corps ». « Dans un pays libre il n'y a pas de place pour la prostitution »,

Cette appréciation par les femmes travailleuses du problème de la prostitution a été remarqué par l'écrivain allemand Grabovsky qui pendant cette période visita le Pays des Soviets, et en revenant en Allemagne il publia dans le journal « Frankfurter Zeitung » un article intitulé « Le mariage et 'a prostitution dans l'Etat prolétarien ». Dans cet article l'auteur disait qu'au moment où il écrivait la prostitution en U.R.S.S. était incomparablement moindre qu'avant la révolution. Il voyait la cause de cet état de choses dans la lutte sans merci entreprise par la milice contre les lieux de débauche et,

comme cause principale, le fait que « la jeune fille du peuple, malgré le chômage, ne va pas vers la prostitution, elle a une trop haute opinion d'elle-même pour se donner pour de l'argent. C'est l'orgueil personnel de l'homme nouveau, c'est l'orgueil de la classe prolétarienne ! »

A ceci il faut ajouter que, d'après les rapports de la milice à cette époque, il n'y avait pas parmi les prostituées découvertes dans les lieux de débauche une seule ouvrière d'usine, de fabrique ou d'atelier. Cependant la prostitution existait tout de même et elle augmentait, bien que son étendue fut incomparablement moindre qu'avant la révolution.

Devant le gouvernement ouvrier et paysan se posa la question de l'attitude à prendre envers la prostitution dans son ensemble comme phénomène social et envers les groupes qui y sont entraînés.

Dans les « Izvestia », journal quotidien du Comité Exécutif Central de l'U.R.S.S., dans le numéro du 26 décembre 1922 fut publié un arrêté sur les mesures de lutte contre la prostitution, émanant du Commissariat du Peuple aux affaires intérieures, du Commissariat du Peuple à la santé publique et du Conseil Central pan-russe des syndicats.

Le leader dans ce même numéro des « Izvestia » indiquait que

Pabsence de directions claires données par le centre aux localités, en ce qui concerne la question de la lutte contre la prostitution, a amené des faits extrêmement regrettables. En présence de la prostitution croissante les organes du pouvoir local ont été contraints de choisir eux-mêmes les moyens de lutte contre la prostitution et ont souvent commis de lourdes fautes. Dans nombre de villes a surgi une réglementation masquée des prostituées qui sont traquées, poursui-

vies et menées de force à la consultation. Une telle situation doit évidemment être considérée comme inadmissible. Le centre devait envisager cette question avec une entière netteté et *indiquer aux organes du pouvoir local que la lutte, contre la prostitution ne peut être en aucune façon remplacée par la lutte contre les prostituées.* Cette netteté ressort de l'arrêté publié dans ce numéro.

Cet arrêté « sur les mesures de lutte contre la prostitution » déclarait dans ses principales parties :

La vague de la prostitution, on, qui décompose la vie sociale, monte et avec elle s'accroissent ses compagnons invariables — les maladies vénériennes. Nous attirons l'attention de tous les organes du pouvoir local sur l'urgence de la lutte la plus vigoureuse contre le mal susnommé et nous leur demandons de commencer à prendre les mesures suivantes :

a) Suivre les indications données aux localités par le Commissariat du Peuple au travail et montrer une prudence spéciale dans le congédiement des femmes par suite de réduction du personnel, envers les femmes les moins bien assurées au point de vue matériel (femmes isolées, jeunes filles sans abri, femmes enceintes, femmes ayant des enfants mineurs).

Les sections de défense du travail et les syndicats doivent en premier lieu défendre les intérêts de ces groupes de femmes en se rappelant que des mesures imprudentes poussent les femmes les moins stables dans les rangs de la prostitution.

b) Prendre soin d'organiser des ateliers-communes d'un type industriel et agricole, qui seront à même d'englober certains groupes de femmes chômeuses ayant une qualification insuffisante. Ces communes doivent être organisées avec la large participation des organes locaux et devront bénéficier des conditions les plus favorables tant au point de vue du logement dans les immeubles, des frais de loyer, des taxes, qu'au point de vue du crédit et de l'équipement indispensables.

c) Prendre soin de promouvoir la qualification professionnelle des femmes *en* leur assurant un certain nombre de places dans les écoles d'éducation professionnelle et technique.

d) Lutter contre le fait qu'il se trouve encore des femmes sans abri en organisant des maisons communes pour les femmes en chômage et des maisons de séjour passager pour les femmes et les jeunes filles nouvelles venues dans les villes.

e) Renforcer les mesures de protection envers les enfants sans abri.

f) Intensifier le travail de propagande et d'éducation parmi la population travailleuse — parmi les adultes et les adolescents, ainsi que dans les organisations professionnelles, unions des jeunes, clubs, Armée Rouge, et dans les écoles. Ce travail, ayant pour but d'éclairer les travailleurs sur la nature de la prostitution, l'inadmissibilité et l'indignité de son existence dans la république des travailleurs ainsi que sur les dangers qui l'accompagnent, doit être effectué grâce aux efforts conjugués des syndicats ouvriers, des organisations du Parti et de l'Année Rouge.

Toutes ces mesures portent un caractère préventif. En renforçant la résistance des masses travailleuses, ces mesures aident à atténuer le développement de la prostitution.

Parallèlement aux mesures ci-dessus citées, il est également nécessaire de prendre des mesures radicales pour la lutte contre la prostitution qui existe déjà et contre les suites qui en découlent.

Parmi ces mesures-là, il faut indiquer les suivantes :

1) Renforcer la surveillance administrative partout où peut surgir l'incitation de la population travailleuse à la débauche et des femmes à la prostitution. Cette surveillance doit être effectuée par les sections de l'administration des soviets locaux. Il doit être noté que les anciennes méthodes de surveillance pratiquées en Russie tsariste qui en fait ne conduisaient pas à la protection mais à l'oppression de la femme, doivent être rejetées de la façon la plus radicale.

On comprend dans ces méthodes les rafles, la persécution des prostituées, la visite forcée etc. La lutte contre la prostitution sous aucune façon ne peut être remplacée par la lutte contre les prostituées.

2) *Mener une lutte radicale contre les entremetteurs, ceux qui aident à la prostitution, les tenanciers sous n'importe quelle enseigne qu'ils se cachent, en appliquant tous les moyens de répression administrative et judiciaire.*

3) Organiser un traitement médical gratuit et accessible aux masses des maladies vénériennes, le préférer par l'organisation de dispensaires.

Pour coordonner les mesures prises d'une part pour la lutte contre la prostitution avec celles qu'exige la solution des problèmes que font naître les conditions locales, on a créé *auprès des sections Pour la protection de la santé publique des conseils du gouvernement pour la lutte contre la prostitution.*

L'activité de tous Ces conseils est dirigée et unifiée par le *Conseil Central pour la lutte contre la Prostitution* auprès du Commissariat du Peuple à la santé publique, avec à la tête le Commissaire du Peuple à la santé publique. L'incorporation des conseils aux services de la santé publique a été provoquée par le fait que ces services doivent lutter contre le mal exceptionnellement grave que suscite la prostitution — les maladies vénériennes.

Cependant dès les premiers jours de leur travail, de nombreux conseils locaux se sont heurtés au désaccord existant entre les principes de la lutte contre la prostitution exposés dans l'arrêté reçu et ce qui avait lieu en réalité.

En beaucoup d'endroits la lutte contre la prostitution a pris la forme de lutte contre les prostituées elles-mêmes. Les services locaux de la milice ont fréquemment emprunté les mé-

thodes de lutte pratiquées par la police tsariste : on organisait des rafles contre les prostituées, on les arrêtait, on les envoyait à la visite, on leur défendait de se montrer dans les cafés, dans les établissements de plaisir, etc. Le Conseil Central pour la lutte contre la prostitution a attiré l'attention du Commissariat du Peuple aux affaires intérieures sur l'inadmissibilité de tels cas et, d'accord avec lui, a élaboré une « instruction aux services de la milice pour la lutte contre la prostitution », qui a été publiée dans l'arrêté du Commissariat du Peuple aux affaires intérieures le 25 janvier 1924.

Voici les principaux passages de cette instruction :

1. La tâche principale de la milice dans la lutte contre la prostitution est ainsi répartie :

a) Découvrir les lieux de débauche qui sont les facteurs les pires parmi ceux qui aident au développement de la prostitution et créent des formes hideuses d'une exploitation sans merci, par des éléments criminels, d'être tombés pour des raisons de conditions économiques ou autres dans la prostitution.

b) Découvrir et arrêter les personnes faisant le métier d'entrepreneurs, de tenanciers, de recruteurs de femmes pour la prostitution (commerce de marchandise humaine) et de souteneurs, vivant aux dépens des prostituées.

c) Prendre des mesures pour empêcher l'utilisation des lieux publics et de distraction dans des buts de prostitution qui les transforment en lieux de débauche.

2. Toutes les personnes appartenant à la catégorie de citoyens énumérés dans le paragraphe « b » de l'article I de la présente instruction, découvertes lors d'une ronde de la milice, seront arrêtées, ou soi mises à une enquête judiciaire, et les lieux de débauche seront immédiatement fermés.

3. L'application pratique des mesures susindiquées sera effectuée par la milice de la manière suivante :

a) Visites périodiques des établissements de caractère public comme les cafés, brasseries, restaurants, *etc.* Il faut noter qu'en accomplissant ce devoir les collaborateurs de la milice ont le droit de visiter sans aucune exception toutes les chambres et cabinets particuliers de ces établissements.

b) Surveillance permanente des bains publics, et pendant la saison d'été des boulevards, jardins et squares.

c) Visite de certains locaux d'habitation dans lesquels on suppose qu'il s'est établi des lieux de débauche.

4. En effectuant cette mission avec énergie et sévérité la milice ne peut cependant pas appliquer des méthodes répressives envers les prostituées découvertes et leurs clients ; en cas de nécessité on pourra les citer en justice en qualité de témoins.

Remarque : Les prostituées qui n'ont pas atteint l'âge de 16 ans sont dirigées dans les organisations respectives du Commissariat du Peuple à l'instruction publique.

5. En prenant en considération que la femme qui vit de la prostitution a été poussée sur cette voie par des conditions matérielles et les avatars d'une vie ratée, chaque collaborateur de la milice devra observer vis-à-vis d'elle toutes les règles de politesse et n'employer en aucun cas des méthodes grossières.

Les instructions précises du Commissariat aux affaires intérieures sont observées et exécutées par les organes de la milice. La milice déploie un grand effort pour lutter contre les lieux de débauche et les entremetteurs. En 1924 la milice faisait citer en justice pour ces délits 2.228 personnes, en 1928 ce chiffre tombe jusqu'à 916, et en 1932 jusqu'à 211. La baisse du nombre des cas de citations en justice s'explique non pas par un affaiblissement de vigilance de la milice, mais par la



Atelier de couture d'un prophylactorium



Atelier de tricotage d'un I

brusque rareté des délits prévus par l'article de l'arrêté du Commissariat aux affaires intérieures.

Les résultats de cette activité de la milice sont caractérisés par le fait suivant. Le Conseil Central pour la lutte contre la prostitution a reçu en 1925 une lettre signée « prostituée Tania ». Dans cette lettre la prostituée, « au nom de beaucoup d'autres », reproche au Conseil. « la lutte contre les lieux de débauche », en prétendant que cette méthode est en réalité particulièrement nuisible aux prostituées, car on fait tout pour ramener son gain au minimum, en lui ôtant tout moyen d'existence. « Les gains, disait-elle dans sa lettre, baissent déjà de jour en jour, vu la difficulté de trouver abri, et si on le trouve enfin le payement est si cher, qu'il engloutit tout le gain ».

¹ Le président du Conseil Central du Commissariat du Peuple à la santé publique, N. Sémachko, publia dans le journal « Rabotchaïa Moskva », sous sa signature, « La Réponse à la prostituée Tania »,

Voici cette réponse : « Au nom de plusieurs autres vous vous êtes adressée au Conseil Central pour la lutte contre la prostitution, en vous plaignant qu'avec sa création la situation des prostituées a empirée. Vous priez de laisser les prostituées en paix et vous déclarez que les prostituées ne pillent, ni ne volent. Vous ne pensez pas non plus que la prostitution soit un foyer de maladies vénériennes, ce pire des fléaux, dont la seule existence exige la lutte contre la prostitution. Vous vous plaignez de ce qu'il résulte de cette lutte des difficultés pour trouver un abri pour les prostituées et leurs clients, qu'à cause du Conseil, les gains de la prostituée aient brusquement diminué, et que tout cela prouve que la direction prise n'était

pas la bonne. Vous priez le Conseil pour la lutte contre la prostitution de délivrer les prostituées du contrôle de la milice. Il n'existe aucun contrôle des prostituées, il ne doit pas y en avoir. La tâche que doit accomplir la milice, c'est de repérer les différents lieux de débauche, de remettre aux mains de la justice les tenanciers, les entremetteurs — - et cette tâche difficile, la milice l'accomplit avec dévouement. D'un autre côté, la milice n'a aucunement le droit d'user envers les prostituées de mesures de répression quelconque, c'est dans ce sens que la section de la milice auprès du Commissariat du Peuple aux affaires intérieures a donné aux services locaux des directives très nettes. Nous ne voulons pas nier la possibilité pour tel ou tel membre de la milice, inférieur à sa tâche, de manquer à son devoir. Une telle infraction ne doit pas se passer impunément. Toute prostituée qui aurait affaire à un milicien de la sorte agissant contre les droits civiques de cette prostituée, a le droit de le citer en justice, après avoir établi son identité par son mandat, en s'adressant au conseil local pour la lutte contre la prostitution, ou directement aux pouvoirs judiciaires. La prostitution, c'est le mal douloureux de notre organisme social. Nous l'avons reçu en héritage du régime capitaliste, avec d'autres maladies sociales. Et cette maladie, ainsi que les autres et sans doute plus vite que celles-ci, nous allons la liquider en fortifiant notre vie économique. Nous savons que ce n'est pas, dans une grande majorité, par soif de luxe, que des femmes sont contraintes à faire monnaie de leur bien le plus précieux, le corps humain, mais par une nécessité sans issue. Nous savons également que la lutte contre la prostitution touche la prostituée par la diminution de ses gains, mais nous mènerons quand même cette lutte, l'intérêt de la collec-

tivité l'exige, à qui sont soumis et les intérêts des individus isolés et ceux des groupes ».

L'activité du Conseil Central pour la lutte contre la prostitution a commencé par la révision des articles en vigueur dans le Code Criminel concernant la lutte contre la prostitution. En février 1923 le Conseil posa cette question devant le Commissariat du Peuplè à la justice. En conséquence le Commissariat du Peuple à la justice a précisé les articles en question et leur a donné la forme suivante :

Article 170

Toute contrainte exercée, dans les buts de cupidité ou autres visées personnelles, aboutissant à la prostitution, par les moyens d'influence physique ou morale, sera punie d'emprisonnement pour un délai minimum de trois ans.

Article 171

Les entremetteurs, les tenanciers et les trafiquants qui recrutent les femmes pour la prostitution seront punis d'emprisonnement pour un délai minimum de trois ans, avec confiscation partielle ou totale des biens personnels. Si les personnes entraînées à la prostitution étaient sous la tutelle ou sous la soumission de l'inculpé, si d'autre part elles n'ont pas atteint leur majorité, la punition s'aggravera et amènera un emprisonnement d'un délai minimum de cinq ans.

Dans la lutte contre la prostitution une question très importante est celle du consommateur. Le Conseil Central pour la lutte contre la prostitution a précisé sa position vis-à-vis de cette question, dans les « Izvestia » du 8 mars 1925, dans l'article intitulé « La tache obscure ». Notamment :

... La prostitution n'a pas de place dans la république des travailleurs. Elle ne disparaîtra que si, en luttant pour le renforcement de notre front économique, en luttant contre le chômage, en luttant

pour l'accroissement de la conscience de classe de l'ouvrière, nous menons la lutte pour enraciner dans la conscience des travailleurs l'idée de l'indignité et de l'inadmissibilité de l'achat du corps humain. Cette lutte a déjà commencé. A de nombreuses conférences d'étudiants ou d'ouvriers, où fut posée la question de la prostitution, on proposait et on adaptait à l'unanimité des résolutions dénonçant comme indigne de la jeunesse prolétarienne et des travailleurs de se servir de la prostitution. Ces résolutions annonçaient la détermination d'inscrire au tableau noir tous ceux qui y aient à Pencontre de cette décision. La lutte contre « la demande » a commencé, elle doit être élargie, en entraînant les masses.

En 1925, au second congrès de P.U.R.S.S. pour la lutte contre les maladies vénériennes, un éminent spécialiste du problème de la prostitution, le professeur Elistratov, formula de la façon suivante les tâches de la lutte contre la demande :

Celui qui fait usage de la prostitution doit subir une pression sociale. Il est temps de créer contre ce dernier dans l'Etat des travailleurs, qui pose comme principal problème l'abolition de toute exploitation de l'homme par l'homme, une atmosphère de réprobation sociale si forte, qu'il se sente mis sur le même plan que les spéculateurs et autres éléments du même genre. La principale mesure de lutte contre « la demande » doit rester le travail de propagande, d'éducation, établi selon un plan qui fraye la voie vers une nouvelle conscience socialiste dans ce domaine. En ce qui concerne les mesures d'ordre judiciaire, il faut reconnaître l'opportunité de rectifier les instructions données à la milice relatives à la lutte contre la prostitution. Cette rectification doit être opérée de telle sorte que, en même temps que celle des tenanciers des lieux de débauche, découverts à la suite d'une inspection de la milice, l'identité de ceux qui ont recours à la prostitution soit établie et que les listes de la milice enregistrant les « acheteurs du corps féminin » soient publiées

et portées à la connaissance de tous. Cette mesure infligerait à ceux qui ont recours à la prostitution une sévère condamnation morale et politique.

Et voici quelle fut la réaction des ouvriers à cette question. Dans la même année 1925, le journal « Rabotchaïa Gazéta » organisa à Moscou la mise en scène d'un « procès d'une prostituée ». Trois personnages-comparurent devant le tribunal : la tenancière, du lieu de débauche, la prostituée de cet établissement et un ouvrier à qui, dans ce lieu, la prostituée avait communiqué la syphilis.

Le tribunal prononça les sentences suivantes : la condamnation de la tenancière à 3 ans de prison avec confiscation de ses biens, l'acquittement de la prostituée, avec obligation pour elle de suivre un traitement médical sous le contrôle d'un dispensaire vénérologique ; elle devait en outre prendre connaissance, contre reçu signé du contenu de l'article du Code Criminel punissant la transmission consciente de toute maladie vénérienne et être prévenue qu'à l'avenir elle serait citée en justice sous l'inculpation de crime. L'ouvrier reçut un blâme social.

Le journal « Rabotchaïa Gazéta » invita les ouvriers présents au procès et ses lecteurs à donner leur opinion sur cette sentence.

La rédaction reçut plus de 100 lettres d'ouvriers. Dans ces réponses, l'attention générale était tournée vers l'ouvrier inculpé. La majorité des correspondants estima que le verdict prononcé contre ce dernier était trop faible. L'essentiel des réponses était que « l'ouvrier devait subir une condamnation plus forte que celle de la prostituée, qui avait été contrainte de recourir à cette voie en raison du chômage, tandis que lui, en tant qu'ouvrier, devait avoir plus de conscience ». En outre,

les lettres disaient qu'il fallait lutter contre «la demande», car « la demande » fait naître l'offre, et que si personne ne voulait recourir à la prostitution, la prostitution n'existerait pas.

Nous nous sommes arrêtés sur ce fait de la vie quotidienne pour montrer que le problème de la lutte contre la prostitution en U.R.S.S. n'était pas seulement une question intéressant tel ou tel ressort d'activité, qu'elle intéresse l'opinion ouvrière dont le rôle a toujours été très important.

Les progrès de la lutte contre la prostitution dépendent de la mesure dans laquelle, dans cette lutte même, on entraînera les différents organes du pouvoir d'Etat, chacun ayant son propre champ d'action et étant à même de prendre, de telle ou telle façon, toute une série de mesures pour aider le Commissariat du Peuple à la santé publique et son Conseil Central.

Dans le but de préciser et de coordonner ces mesures, le Comité Exécutif Central de l'U.R.S.S. et le Conseil des Commissaires du Peuple ont promulgué en juin 1929 un décret énumérant les tâches posées devant les Commissariats du Peuple respectifs.

Voici l'énumération brève de ces tâches :

Le Commissariat du Peuple au travail est obligé de requalifier en premier lieu les femmes isolées et les femmes ayant des enfants ; assurer du travail aux jeunes filles qui sortent des institutions de rééducation par le travail.

Le Commissariat du Peuple aux assurances sociales doit organiser des maisons de séjour temporaire, des institutions de rééducation par le travail pour les femmes tombées dans la prostitution ou qui s'en trouvent au seuil.

Le Commissariat du Peuple à la santé publique doit élargir le réseau des prophylactoriums, faciliter l'accès des mères abandonnées et sans abri, avec leurs enfants, dans les institutions pour la défense de la maternité et de l'enfance.

Le Commissariat du Peuple à l'instruction publique doit liquider la prostitution infantine et développer la propagande pour la lutte contre la prostitution.

Le Commissariat du Peuple à la justice doit effectuer une répression punitive plus sévère contre l'entraînement des mineures à la débauche et contre l'existence des lieux de débauche.

Le Commissariat du Peuple aux affaires intérieures doit renforcer la lutte contre toutes sortes de lieux de débauche, contre les métiers d'entremetteur et de souteneur.

Le Commissariat du Peuple au commerce doit égaliser toutes les institutions organisées pour la lutte contre la prostitution avec les unités coopératives en ce qui concerne le pourvoiement de ces organisations en matières premières et en marchandises.

Le Commissariat du Peuple aux finances doit exonérer les institutions mentionnées de tous les impôts d'Etat et des taxes locales.

Parallèlement à cela, il a été demandé aux Commissariats du Peuple à la santé publique, au travail, à l'instruction publique et aux assurances sociales de prévoir dans leurs budgets les moyens nécessaires aux lâches ci-dessus indiquées. Outre cela, le décret a souligné l'importance d'entraîner toute l'opinion prolétarienne dans la lutte contre la prostitution.

Le Commissariat du Peuple à la santé publique a mieux exécuté les tâches posées devant lui par le décret que toutes les

autres institutions. Les sections de ce Commissariat ont étendu un réseau de prophylactoriums.

Le mode d'organisation particulier des prophylactoriums, basé sur l'union du travail et des soins médicaux, leur rôle essentiel dans la lutte contre la prostitution et les maladies vénériennes exigent que nous nous arrêtions plus longtemps sur la question de l'organisation et de l'importance des prophylactoriums.

LES PROPHYLACTORIUMS

La première circulaire de 1922 sur les mesures destinées à combattre la prostitution montrait déjà que pour liquider la prostitution il fallait en premier lieu combattre le chômage.

Tenant compte de cela, les conseils locaux pour la lutte contre la prostitution se mirent en devoir d'organiser des ateliers industriels, capables d'absorber une partie des chômeuses. Dans leur tâche, ils essayèrent surtout de gagner l'appui des institutions les plus intéressées, notamment des dispensaires anti-vénériens. Ces derniers de concert avec les conseils pour la lutte contre la prostitution créèrent dans différentes villes nombre d'ateliers industriels. Ces ateliers confectionnaient des enveloppes, des boîtes, des vêtements et du linge. Pourtant, dès les premiers jours de leur existence, ces ateliers se heurtèrent aux difficultés qu'éprouvent inévitablement toutes les institutions de ce genre, qui ne sont pas organisées selon les principes commerciaux et les besoins du marché. Le marché continuait à recevoir la quantité nécessaire d'enveloppes et de boîtes, confectionnées ailleurs par d'autres ouvrières. Ceci se produisit également pour les ateliers de vêtements, de linge, etc.



Groupe d'hospitalisées thériées d'un prophylactorium aux études

L'accroissement du nombre des ateliers n'entraînait pas une augmentation sensible de la demande, c'est pourquoi il ne pouvait provoquer une baisse sensible du chômage parmi les femmes. Les ateliers agricoles se développaient aussi faiblement.

C'est la Pologne pour laquelle les organisations professionnelles et les institutions économiques n'aidaient pas particulièrement les dispensaires dans l'organisation des ateliers. En outre, la création d'ateliers industriels s'accommodait mal avec les tâches immédiates des institutions chargées de combattre les maladies vénériennes et provoquait forcément les protestations légitimes des organisations économiques. Les ateliers industriels, en tant que mesure prophylactique dans la lutte contre le développement de la prostitution, échouèrent.

Tout cela incita les institutions du Commissariat du Peuple à la santé publique, chargées de combattre les maladies vénériennes, à réexaminer la question ; le but des ateliers devait être à l'avenir non pas de combattre le chômage, mais les maladies vénériennes.

Il fut donc convenu de créer des prophylactoriums spéciaux, destinés en premier lieu aux chômeuses atteintes de maladies vénériennes contagieuses et dans lesquels ces dernières travailleraient tout en suivant un traitement. Il s'agissait donc de créer des institutions pour les femmes atteintes de maladies vénériennes, déjà prostituées ou qui, faute de travail, pourraient s'engager dans cette voie et devenir de véritables foyers de contamination.

La question ainsi posée trouva un accueil des plus favorables dans les institutions prophylactiques, comme dans tous les milieux Givriers. Des prophylactoriums de ce genre furent créés dans toutes les grandes villes de l'Union Soviétique, de sorte

qu'au début de 1931 on en comptait déjà 33, A la suite de la liquidation du chômage à la fin de 1930, les prophylactoriums commencèrent à fermer et à la fin de 1934 il n'en restait que 19. Au début de 1931 il y avait à Moscou 4 prophylactoriums. La diminution sensible des malades soignées par ces institutions détermina le Présidium du Soviet de Moscou à prendre, en janvier 1931, une disposition selon laquelle les quatre prophylactoriums furent réunis en un seul, chargé de desservir la ville et la région de Moscou.

Les prophylactoriums se sont donné les trois tâches suivantes : 1) guérir complètement les femmes atteintes de maladies vénériennes qui s'y présentaient ; 2) rééduquer les pensionnaires, les habituer au travail productif, leur donner une qualification et par là même leur créer une possibilité de travail futur dans l'industrie ; 3) les rééduquer du point de vue culturel de façon à en faire des collaboratrices actives de Pédification socialiste.

Par quelles méthodes les prophylactoriums ont-ils résolu ces tâches difficiles et quels résultats ont-ils obtenu ?

Nous répondrons à ces questions en usant des différentes données fournies par les prophylactoriums de Moscou et exposées par l'une des plus grandes autorités dans cette question, le docteur G. M. Danishevski, qui dirigea le premier prophylactorium de Moscou et qui aujourd'hui dirige le prophylactorium unifié.

Le prophylactorium modèle comporte des ateliers industriels, de même que des cabinets médicaux et des logements communs. Avant la liquidation du chômage, parmi les pensionnaires des prophylactoriums il y avait des femmes qui n'étaient pas des prostituées et qui disposaient d'un logement,

mais qui en même temps avaient besoin d'être soignées, rééduquées et pourvues d'un salaire régulier. Les femmes de cette catégorie étaient admises au prophylactorium en qualité d'ouvrières externes. Ainsi, en 1925 il y avait à Moscou un prophylactorium pour 60 ouvrières, et logeant 33 d'entre elles.

En 1926	il y avait	2	proph	pour	128	ouvr.	logeant	66	pers.
» 1927	„ „	3	„	„	300	„	„	113	„
„ 1928	„ „	4	„	Pi	422	„	„	210	„
„ 1929	„ „	5	„	„	600	„	„	300	„
„ 1930	„ „	5	„	„	900	„	„	400	„

Après la liquidation du chômage le nombre d'ouvrières externes se mit à baisser rapidement et en 1931 le prophylactorium unifié de Moscou pouvait loger 304 personnes, qui travaillaient aussi dans ses ateliers.

Au début les prophylactoriums reçurent des subsides importants pour la reconstruction des locaux, Paménagement etc. Les subsides étaient fournis par les organisations soviétiques locales. Par exemple, à Moscou, le Soviet de la ville assigna à cette tâche 700.000 roubles. Grâce à cette aide les prophylactoriums purent organiser leur travail de telle sorte que les revenus des ateliers commencèrent à couvrir leurs dépenses et à permettre même l'amélioration systématique de l'œuvre.

Les prophylactoriums fonctionnaient dans toute l'Union Soviétique selon des principes communs. Ces principes et les directives qui en découlent sont formulés dans la «résolution sur les prophylactoriums pour femmes», adoptée par la conférence des directeurs des prophylactoriums convoquée à Moscou. Citons les paragraphes les plus importants de cette résolution :

1. Dans le but de rationaliser la lutte contre les maladies vénériennes et la prostitution, des prophylactoriums fonctionneront auprès de toutes les sections locales de la santé publique.

2. Le prophylactorium pour femmes, qui est à la fois une institution médicale et prophylactique, recevra les femmes malades de maladies vénériennes, prostituées ou en danger de le devenir et capables de fournir un travail productif.

3. La tâche essentielle du prophylactorium est d'attirer les femmes atteintes de maladies vénériennes, prostituées ou menacées de le devenir à la suite des conditions matérielles, économiques et sociales, de les traiter, de les habituer au travail et de leur donner une éducation culturelle et politique. Dans des cas exceptionnels peuvent être aussi admises au prophylactorium pour des raisons d'ordre social des femmes non atteintes de maladies vénériennes : sans-abri ou prostituées.

4. Outre ces tâches d'ordre médico-prophylactique et éducatif, le prophylactorium a pour but l'étude des conditions qui engendrent la prostitution, aussi bien que l'étude des maladies elles-mêmes.

5. Le prophylactorium pour femmes consiste en une section médicale comportant des cabinets de traitement et l'aménagement nécessaire à l'éducation culturelle *des* malades, ainsi que des ateliers industriels.

6. Les malades sont dirigées sur les prophylactoriums par toutes les sections anti-vénériennes de la ville et de la région, munies d'une feuille d'entrée d'un certain type.

7. L'admission et la sortie des malades du prophylactorium sont décidées par une Commission spéciale, composée du directeur du prophylactorium, du chef de la section insti active-éducative, d'un médecin psycho-hygiéniste et de trois membres du Conseil d'assistance au prophylactorium. Lorsque les circonstances l'exigent, les malades sont admises par le directeur du prophylactorium avant la réunion de la Commission à laquelle ce dernier communique ensuite les admis-

rions. Dans les cas de violation particulièrement flagrante de l'ordre intérieur par les malades exigeant leur exclusion immédiate du prophylactorium, ces dernières sont exclues par le directeur, qui communique ensuite les faits à la prochaine réunion de la Commission.

8. Les malades qui disposent d'un logement peuvent demeurer chez elles, si elles ne se livrent pas à la prostitution et si leur maladie se trouve à un stade non contagieux. Les malades guéries et munies déjà d'un travail régulier peuvent recevoir la permission de demeurer dans le prophylactorium, pour un délai n'excédant pas deux mois.

9. Le traitement s'effectue dans les cabinets médicaux des prophylactoriums ; dans certains cas individuels, dépendant des conditions locales, le traitement des malades peut, également se faire dans les institutions médicales correspondantes.

10. Dans les ateliers d'apprentissage industriel du prophylactorium, les malades sont rééduquées habituées graduellement au travail et à la discipline et enfin elles reçoivent une certaine qualification dans les différentes branches du travail. Le travail dans les ateliers industriels du prophylactorium ne peut être considéré comme un travail salarié avec toutes les conséquences qui en découlent, ce n'est qu'une forme de l'aide spéciale accordée aux malades du prophylactorium.

11. Le travail des malades dans les ateliers d'apprentissage industriel est rémunéré conformément à sa qualité et à la pièce, selon des prix fixés par la Commission de production, composée des représentants du Conseil d'assistance, du chef des ateliers et d'une représentante des malades. Les prix sont appliqués après avoir été approuvés par le directeur du Prophylactorium.

12. Ces tarifs sont généralement basés sur les tarifs en vigueur pour les apprentis des usines et fabriques de l'industrie correspondante.

13. Les nouvelles malades reçoivent au cours du premier mois

de leur apprentissage dans les ateliers industriels une rémunération correspondant au minimum d'existence nécessaire (nourriture complète, logement, services communaux).

14. Les malades demeurent dans le prophylactorium pendant deux années, après lesquelles elles vont travailler dans l'industrie sur la décision de la Commission. Dans certains cas exceptionnels, pour des raisons médicales ou sociales particulières, le séjour des malades dans le prophylactorium peut être prolongé ou écourté.

15. Les malades du prophylactorium peuvent être dispensées du travail dans les ateliers industriels, par décision de la Commission, si leur état de santé et l'expertise médicale l'exigent.

16. Le séjour des malades dans la section de demi-internat, le traitement, la nourriture, le travail dans les ateliers industriels, l'activité culturelle et politique et le service sanitaire sont déterminés par le statut des prophylactoriums.

17. Pour l'entretien des malades dans la section de demi-internat, on retient une certaine somme du salaire qu'elles reçoivent dans les ateliers industriels.

18. Le service quotidien d'aide aux malades sorties du prophylactorium et travaillant déjà dans l'industrie est assuré par un groupe d'infirmières du service social. Le service social aide les ouvrières à trouver un emploi ainsi qu'à résoudre les conflits éventuels dans le domaine du travail, du logement, etc., veille à ce que le traitement soit repris à temps, à la conduite journalière des anciennes malades, et ainsi de suite.

19. Le prophylactorium est une institution juridique. Le travail de ses ateliers industriels repose sur les principes, de l'autonomie commerciale ; c'est pourquoi le directeur du prophylactorium jouit du droit d'achat des matières premières, de vente de la production des ateliers aux organisations de l'Etat et aux coopératives, comme du droit d'utiliser de toutes les formes du crédit d'Etat et d'effectuer des opérations de crédit dans les limites de son plan de production.

20. Le directeur du prophylactorium est responsable devant la section correspondante de la santé publique de toute l'activité médicale-prophylactique, administrative-économique et éducative du prophylactorium.

21. Les fonds du prophylactorium se composent de : a) dotations annuelles, assignées par le budget d'Etat à l'entretien du prophylactorium et à la lutte contre la prostitution ; b) sommes assignées par le budget local ; c) revenus des ateliers d'apprentissage industriel du prophylactorium.

22. Si les revenus des ateliers du prophylactorium surpassent ses dépenses, ces bénéfices servent uniquement à l'agrandissement du prophylactorium et à l'amélioration des conditions de vie et du service culturel des malades.

Ces instructions sont communes à tous les prophylactoriums de ce genre. En outre, chaque prophylactorium élabore son propre statut intérieur. Le prophylactorium n'est pas une œuvre de bienfaisance. Il faut bien s'en rendre compte. Dès le premier jour de son admission dans le prophylactorium, la pensionnaire devient une ouvrière, dont le travail est rémunéré comme le travail des ouvrières des qualifications correspondantes employées dans les ateliers de l'Etat. De son côté, l'ouvrière paie son entretien dans le prophylactorium. Ainsi, par exemple, le prophylactorium unifié de Moscou comporte des ateliers de cricotage, de couture, etc., dont la production annuelle vaut de 4 à 5 millions de roubles.

Le prophylactorium est une institution ouverte ; on y entre volontairement, et si, une fois entrée, la malade exprime le désir d'en sortir, elle est libre de le faire. Pourtant, le prophylactorium offre des conditions de vie et de travail si favorables que les cas de sortie prématurée sont extrêmement rares et que pour les femmes habitant les logements communs.

du prophylactorium il n'existe pas de châtimeut plus grave que l'exclusion.

Le recrutement des femmes s'effectue de différentes manières. Généralement ce sont les consultations antivénériennes qui dirigent vers le prophylactorium les prostituées atteintes de maladies vénériennes ou bien les femmes malades, menacées de tomber dans la prostitution, qui viennent s'y faire soigner. Mais bien des femmes se rendent au prophylactorium de leur propre initiative ; d'autre part, les prophylactoriums les engage par des méthodes telles que, par exemple, l'organisation de brigades spéciales d'ouvrières avec le concours des anciennes prostituées, travaillant actuellement dans l'industrie. Ces hujigades, dirigées par des infirmières expérimentées et instruites du service social, cherchent sur les boulevards, dans les gares, les restaurants, etc., les prostituées, qu'elles ramènent au prophylactorium à force de persuasion.

Quel était le contingent des ouvrières dans les prophylactoriums de Moscou au cours des années de leur travail ? Les prophylactoriums n'étaient pas exclusivement destinés aux prostituées. On estimait que la lutte contre la prostitution ne pouvait être remplacée par la lutte contre les prostituées et cela rendait absolument impossible la création d'institutions spéciales pour prostituées, même si l'effet éducatif de ces institutions devait être excellent. Associer le prophylactorium à la prostitution serait qualifier de prostituée toute femme admise au prophylactorium. Pourtant, à l'époque où le chômage subsistait encore, les prophylactoriums de toute l'Union Soviétique étaient essentiellement destinés aux femmes sans travail, atteintes de formes contagieuses des maladies vénériennes.



Cercle musical autodidacte d'un Prophylactarium



Chauffeur de tracteur, ancienne hospitalisée au prophylactorium

Naturellement le prophylactorium s'efforçait surtout d'attirer le maximum possible de prostituées, éléments les plus dangereux du point de vue social ; c'est pourquoi le pourcentage de prostituées dans les prophylactoriums était assez important et augmentait continuellement avec la baisse du chômage. En 1924, 26,9% des femmes admises dans les prophylactoriums au cours de l'année étaient des prostituées, en 1926 ce pourcentage était de 35,9%, en 1928 — de 41,9%, en 1930 — 44,3%, en 1932 — 59% et en 1934 — 59% et en 1934-70%.

Jusqu'en 1931 la cause principale qui déterminait les femmes à entrer au prophylactorium était le manque de travail. Sur 2.869 femmes, admises dans les prophylactoriums de Moscou jusqu'à la fin de 1930, 834, soit 29%, chômaient depuis plus d'une année ; 640, soit 22,3%, chômaient depuis 6 à 12 mois ; 713, soit 24,9%, chômaient depuis moins de 6 mois et enfin 682, soit 23,8%, ne travaillaient pas du tout. Donc les 76,2% des femmes admises dans les prophylactoriums avaient travaillé comme salariées. Les autres, qui n'avaient jamais travaillé, étaient des prostituées professionnelles.

En même temps que le contingent des prophylactoriums, change la constitution psycho-physique de leurs pensionnaires. Jusqu'à la fin de 1930 presque toutes les femmes admises au prophylactorium étaient psychiquement normales ; même celles qui présentaient des symptômes neuropathiques, en étaient généralement guéries par le travail et l'influence culturelle-éducative du prophylactorium. Avec l'accroissement du pourcentage des prostituées dans les prophylactoriums, à partir de 1931 augmente aussi le pourcentage des sujets psychopathiques (de 12% en 1931 à 21% en 1932). La réedu-

cation devient de plus en plus difficile et compliquée. Les malades présentent également une constitution physique plus défavorable. La mortalité augmente de 0,3 en 1930 à 0,69 en 1932. Le pourcentage des femmes déclarées invalides à cause de leur mauvaise santé augmente de 2,3% en 1930 à 9,15% en 1932.

Etant donné que la tâche essentielle des prophylactoriums était de devenir un instrument puissant de lutte contre les maladies vénériennes, la question : le prophylactorium a-t-il vraiment réussi à réunir entre ses murs et par cela même à immuniser les femmes atteintes de maladies vénériennes ? — est d'un intérêt spécial. Les données statistiques offertes par les prophylactoriums de Moscou répondent affirmativement à cette question. Parmi les femmes admises dans les prophylactoriums de Moscou au cours de toutes les années de leur activité, il y en avait : 51,4% malades de syphilis, 29,1% malades de blennorrhagie, 4,3% atteintes des deux maladies à la fois, 1,2% malades de chancre mou et 14% saines.

Comme nous l'avons dit, les instructions sur les prophylactoriums posent à ces derniers trois tâches essentielles par rapport à leurs malades : leur guérison, leur rééducation et l'élévation de leur niveau culturel.

Les prophylactoriums ont élaboré en conséquence 'in emploi du temps permettant la réalisation de ces trois tâches.

L'emploi du temps dans les prophylactoriums de Moscou était jusqu'en 1934 : de 6 à 7 h. du matin, petit déjeuner ; de 8 à 16 h., travail dans les ateliers avec interruption de midi à 13 h. pour le déjeuner. Dîner de 18 à 19 h. Le traitement des malades se poursuivait de 16 à 21 h. La soirée était consacrée au travail d'éducation culturelle. Jusqu'à 22

h. les malades, avaient le droit de sortir du prophylactorium. Pourtant, à partir de 1934, à cause du changement qui survint dans l'effectif des malades du prophylactorium et l'augmentation du pourcentage des prostituées, on se vit forcé de changer cet emploi du temps. Voici comment il fut modifié : de 7 à 8 h. premier déjeuner, de 8 à 14 h. traitement et activité culturelle, à midi second déjeuner, de 14 h. 30 à 22 h. travail dans les ateliers avec une interruption d'une demi-heure pour le dîner à 17 n., de 22 à 22 h. 30 thé, à 23 h. coucher.

Comme nous voyons, le centre de gravité de toute l'activité — le travail dans les ateliers — est transféré aux heures de l'après-midi et du soir ; la sortie du prophylactorium dans la soirée est interdite. Tout cela a sa raison d'être bien compréhensible : chez les pensionnaires actuelles des prophylactoriums, pour la plupart des anciennes prostituées professionnelles, l'attrait de la rue, et par conséquent le danger qu'elles reprennent leur ancien métier, augmente vers le soir.

Cet emploi du temps ne laisse libres aux pensionnaires du prophylactorium que les soirées des jours de repos, remplies généralement par des visites collectives au cinéma ou au théâtre sous la direction d'une infirmière surveillante. Les journées de repos (chaque sixième jour) sont utilisées à leur gré par les pensionnaires, mais les prophylactoriums s'efforcent d'organiser même les jours de repos des excursions dans les musées, les galeries de peinture, etc.

Comment s'effectue la rééducation par le travail ?

Le changement survenu dans l'effectif des malades admises dans les prophylactoriums a déterminé ces derniers à réviser la question de l'apprentissage industriel, à le différen-

cier davantage. La pratique a montré que les ateliers de lingerie et de tricotage à la disposition des prophylactoriums ne satisfaisaient pas toutes leurs pensionnaires, qu'il fallait varier davantage le travail. Tenant compte de cela, les prophylactoriums se mirent en devoir de développer de nouvelles industries. Ainsi, par exemple, le prophylactorium de la ville de Taganrog ouvrit un atelier de jouets avec la collaboration d'un artiste-spécialiste et au bout de quelque temps réussit à bien vendre les jouets fabriqués dans son atelier. Le prophylactorium de Kiev a ouvert un atelier pour la fabrication d'appareils médicaux électriques.

L'expérience du prophylactorium de Moscou — le passage au travail agricole — est particulièrement intéressante. Etant donné qu'une partie de ses ouvrières étaient liées par leur passé à la campagne, il a organisé une colonie agraire, filiale du prophylactorium.

La colonie s'est établie à 20 km. de Moscou, près d'une station de chemin de fer. Elle a reçu 100 hectares de terre labourable, a construit des serres et cultive des baies et d'autres fruits (par 5 hectares), possède 10 vaches, 16 chevaux, 160 porcs, trois tracteurs, deux automobiles, des instruments agricoles, organise l'élevage d'oiseaux de basse-cour, s'occupe d'apiculture et de pisciculture.

Cette colonie agricole existe depuis une année à peine et cette période a suffi à justifier sa création. La pratique a montré que les éléments les plus récalcitrants du point de vue social, qui ne purent fournir un travail suivi dans les ateliers du prophylactorium de Moscou, travaillent parfaitement dans la colonie agricole. Aucune des ouvrières de la colonie ne la quitte, bien qu'elles jouissent d'une liberté absolue.

Leur emploi du temps, leur salaire, leur nourriture et leurs conditions de vie diffèrent peu des conditions du prophylactorium de la ville.

Jusque 1932, le séjour maximum dans le prophylactorium était de 1 an, plus tard il a été prolongé jusqu'à 2 ans.

Au prophylactorium de Moscou il y a seulement un atelier, relativement petit, pour 40—50 personnes. Au cours des deux premiers mois, consacrés à l'étude de la malade du point de vue médical et pédagogique, l'ouvrière travaille dans l'atelier du prophylactorium. Puis on la transfère dans un autre atelier, territorialement indépendant du prophylactorium, de sorte que dès le 3^{ème} mois et jusqu'à la fin de **son séjour dans** le prophylactorium elle jouit des mêmes conditions que dans l'usine ou le sovkhos, où elle travaillera par la suite.

La seconde tâche du prophylactorium est, comme nous avons vu, le traitement et la guérison physique de la malade. Le prophylactorium dispose de tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette tâche. Un traitement systématique est obligatoire pour toutes les femmes malades de maladies vénériennes, admises au prophylactorium. Un séjour prolongé dans le prophylactorium assure un traitement supérieur à celui que peuvent offrir même les meilleures institutions anti-vénériennes.

Le prophylactorium de Moscou possède, outre des cabinets spéciaux pour le traitement de la syphilis et de la blennorrhagie, des cabinets de dentiste et de physiothérapie, ainsi qu'un laboratoire pour les analyses microscopiques et sérologiques. L'effectif médical du prophylactorium est hautement qualifié et consiste en 4 médecins des maladies véné-

riennes, un thérapeute, un psychiatre, unedentiste et deux professeurs-consultants, spécialistes de la syphilis et de la blennorrhagie de la femme.

La tâche du personnel médical du prophylactorium comporte non seulement l'aide médicale, mais encore l'étude scientifique d'une série de problèmes cliniques, à l'aide du matériel offert par le prophylactorium. Sous la direction du professeur Moltchanov se poursuivent les travaux d'étude de 75 anciennes pupilles du prophylactorium, atteintes de syphilis au premier degré et travaillant déjà depuis 3 à 5 ans dans les usines ou fabriques de Moscou.

Ces observations montrent que le traitement subi par ce groupe de malades dans le prophylactorium, leur a permis de garder leur capacité de travail pendant plusieurs années. En outre 62 ouvrières sur 75 sont des ouvrières modèles, ayant reçu des récompenses pour la haute qualité de leur travail.

Un autre travail scientifique, se poursuivant sous la direction du prof. Kahn, consiste en l'étude de 200 malades de blennorrhagie. L'étude montre que les malades, ayant travaillé dans les ateliers du prophylactorium dès le premier jour de leur admission, non seulement se sont guéries, mais qu'en outre, à la suite du régime de travail et d'un traitement prolongé et systématique, les complications ont été «seulement ue 20%, c'est-à-dire deux fois moins fréquentes que d'habitude dans cette maladie.

Sous la direction d'un psychiatre, le prof. Gourvitch, se poursuit une étude qui montre comment, grâce au système de rééducation par le travail et les différents moyens culturels et aussi grâce au traitement approprié, les traits psychopathiques du caractère des prostituées du prophylactorium,

traits dûs à leur ancien métier, disparaissaient graduellement.

Les travaux du directeur du cabinet de stomatologie, le docteur Veguelman, sont aussi d'un grand intérêt. Il a effectué avec succès chez 75 ouvrières des opérations plastiques du nez et des lèvres, déformés par les suites de la syphilis.

Les dépenses du service médical du prophylactorium de Moscou sont d'environ 100,000 roubles Par an.

La troisième tâche essentielle du prophylactorium est l'activité culturelle-éducative. Le prophylactorium a pour but de former des ouvrières possédant un certain minimum de connaissances générales et politiques. L'étude des principales sciences est obligatoire pour toutes. Le travail pédagogique du prophylactorium est dirigé par des pédagogues expérimentés ; il est organisé de telle façon que les analphabètes et celles qui savent à peine lire et écrire possèdent à leur sortie du prophylactorium des connaissances semblables à celles que les enfants acquièrent dans les trois premières classes de l'école primaire ordinaire ; celles qui arrivent au prophylactorium avec des connaissances correspondant à la 3ème ou 4ème classe acquièrent au cours de leur séjour dans le prophylactorium des connaissances équivalant à celles acquises dans la 5ème ou 6ème classe de l'école primaire.

Pour les adolescentes de moins de 17 ans il y a une école primaire spéciale que ces dernières fréquentent quotidiennement, ne travaillant que 4 h. Par jour, de 8 à 12 h. du matin. Les études commencent à 13 h.

Auprès du prophylactorium ont été organisés nombre de cercles artistiques, notamment : un cercle dramatique, musical, de culture physique. Il y a aussi un orchestre d'instruments à vent dans lequel jouent les pensionnaires mêmes

du prophylactorium. Auprès du prophylactorium existe aussi une sallé de spectacle pourvue d'une scène. On y montre grâce au cercle dramatique des pièces souvent composées par les ouvrières. Le prophylactorium possède de même son propre journal mural, édité par les ouvrières.

Auprès du prophylactorium il y a une bibliothèque, un musée réunissant une quantité de documents illustrant le degré de lutte contre la prostitution dans les différents pays, dans la Russie d'avant la révolution et en U.R.S.S. après la Révolution d'Octobre.

Le prophylactorium de Moscou dépense annuellement pour son activité éducative environ 60.000 roubles.

Le choix du personnel de service du prophylactorium est très important. Chaque travailleur du prophylactorium, quelle que soit sa fonction, doit être en tout premier lieu un pédagogue. Savoir aborder chaque cas individuel, savoir comprendre la mentalité de chaque pensionnaire et en même temps réaliser strictement le régime du prophylactorium, voilà les conditions indispensables pour atteindre le but visé par le prophylactorium.

Dans le prophylactorium a été institué un service permanent d'infirmières-surveillantes (ayant reçu une instruction sanitaire).

Auprès du prophylactorium de Moscou existe aussi une consultation juridique, dont le but est d'aider les ouvrières dans toutes les questions. Ses membres prennent même la parole devant les tribunaux pour défendre les intérêts des pensionnaires en cas de conflits matrimoniaux, de logement, etc. La consultation juridique est aussi à la disposition des anciennes pupilles du prophylactorium, employées dans l'industrie.

Les soins que le prophylactorium accorde aux femmes qu'il traite ne se bornent pas à leur séjour entre ses murs. Après que la pupille a achevé sa rééducation en même temps que son traitement et qu'elle a reçu un travail permanent dans l'industrie, le prophylactorium continue longtemps encore à la surveiller par l'intermédiaire d'un institut spécial d'infirmières. Cette surveillance se poursuit jusqu'au moment où on acquiert la certitude de ce que l'ouvrière est définitivement entrée dans la voie du travail.

Le prophylactorium de Moscô compte quatre infirmières-du service social instruites et expérimentées. Leur activité est dirigée par l'un des médecins du prophylactorium. Le devoir de ces infirmières est de surveiller la conduite des anciennes pupilles, de veiller à ce qu'elles continuent à se soigner si cela est nécessaire et de les aider dans leur existence quotidienne, comme dans leur travail à l'entreprise. Le médecin qui dirige les infirmières leur donne des instructions, décide s'il est temps de cesser la surveillance de telle ou telle femme, fixe la fréquence des visites nécessaires, etc.

Il est aussi du devoir des infirmières du service social de dépister les endroits où se réunissent les prostituées et d'en ramener au prophylactorium de nouveaux contingents. Les infirmières s'acquittent de ce travail, comme nous l'avons déjà dit plus haut, avec le concours des milieux ouvriers.

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ DES PROPHYLACTORIUMS

Depuis l'institution des prophylactoriums de Moscou, ils ont soigné 3.810 personnes, dont 3.277 malades de maladies vénériennes. L'isolation d'un tel nombre de malades,

presque toutes contagieuses, et leur guérison presque complète constituent en elles-mêmes des acquisitions considérables. Un grand résultat a été aussi de rééduquer les pupilles en les habituant au travail. Sur 3.810 personnes, 2.143, soit 56,3%, sont allées travailler dans les usines et les fabriques ; 1.237 personnes, soit 32,5%, ont quitté le prophylactorium de leur propre volonté et 382, soit 10%, en ont été exclues pour violation du règlement intérieur de l'institution.

Grâce à la surveillance prolongée des infirmières du service social, nous pouvons donner les caractéristiques du travail des anciennes pupilles du prophylactorium dans les entreprises. 90% d'entre elles demeurent longtemps dans une même entreprise, il y en a qui y travaillent depuis 5 à 7 ans. L'administration des usines et des fabriques donnait les appréciations les plus favorables de ces ouvrières: 41 % sont des ouvrières de choc, récompensées pour leur bon travail, 21% ont une activité sociale et seulement 10% ne demeurent pas dans l'industrie. La moitié de ces dernières retournent dans les prophylactoriums où elles achèvent leur rééducation pour être à nouveau dirigées vers les entreprises où généralement elles demeurent cette seconde fois.

En évaluant les résultats du travail des prophylactoriums, il faut remarquer qu'ils ne sont pas les mêmes chez les anciennes prostituées et chez les femmes n'ayant pas exercé ce métier. Les anciennes prostituées donnent selon toute apparence des résultats inférieurs.

Tandis que des anciennes pupilles, non prostituées, travaillant dans l'industrie 49 % sont des ouvrières de choc, les prostituées offrent un pourcentage de 29 % seulement ; le

premier groupe compte 5% d'ouvrières indisciplinées, le second — 20,2% ; parmi le premier groupe il y a **2,6%** d'ouvrières à fréquence irrégulière, parmi le second — 8,5%. Quittent le travail de leur propre initiative 2,2% et **10,4%** respectivement. Soit renvoyées pour violation de la réglementation intérieure : du premier groupe — ; 3,5%, du second — 6,7% ; travaillent dans la même entreprise plus de deux ans — 34,5% du premier et **11,1%** du second groupe ; gagnent plus de 80 roubles par mois 38,9% du premier et 33,9% du second groupe.

Et pourtant une appréciation objective du travail des pupilles des prophylactoriums dans les entreprises témoigne quand même de grands résultats positifs. 82,9% des anciennes prostituées embauchées dans l'industrie y demeurent.

Les chiffres suivants témoignent également des résultats obtenus par la rééducation grâce au travail ; ils se rapportent à 1932, alors que les anciennes prostituées professionnelles constituaient plus de la moitié des pupilles du prophylactorium. Le plan de production de tous les ateliers du prophylactorium était fixé pour 1932 à 4.209.950 roubles ; sa réalisation représenta 4.609.621 r. Le plan a donc été surpassé de 9,5%. En même temps on observe une augmentation des salaires.

	Salaires mensuel moyen pour mars 1932	Salaires mensuel moyen pour mars 1933	Augmentation du salaire en %
Atelier d tricotage	68 r. 27 k.	78 r. 88 k.	15,54
„ „ teinturerie	79 r. 43 k.	92 r. 40 k.	16,33
„ „ couture	71 r. 92 k.	81 r. 85 k.	13,81

En général, le salaire mensuel moyen des ouvrières du prophylactorium de Moscou était à peu près de 80 roubles par mois. De ce salaire les ouvrières paient 55 roubles au prophylactorium pour le logement et la nourriture.

Le prophylactorium doit en grande partie ses succès à l'aide permanente des milieux ouvriers.

Auprès de tous les prophylactoriums existent des comités dits «Conseils d'assistance». Le Conseil d'assistance auprès du prophylactorium de Moscou est composé par des membres du Soviet de Moscou et des membres des différentes sections de la santé publique des arrondissements de Moscou. Ce sont pour la plupart des ouvriers et des ouvrières des usines et des fabriques. En outre, ce Conseil comprend un certain nombre de pupilles du prophylactorium, les représentantes des différents ateliers, trois anciennes pupilles du prophylactorium travaillant dans l'industrie, les représentants de l'administration, du personnel médical, des infirmières du service social, etc. Le Conseil d'assistance du prophylactorium de Moscou compte au total 35 membres.

Ce Conseil dirige en fait toute l'existence du prophylactorium. Le Conseil se réunit une fois tous les dix jours. Au cours des deux dernières années pas une seule réunion du Conseil n'a été décommandée. Le Conseil est divisé en diverses commissions, qui élaborent les questions qui devront être posées devant lui. Le Conseil discute les différentes questions ayant trait à l'existence du prophylactorium. Le Conseil reçoit les rapports de l'administration sur les différentes branches de l'activité du prophylactorium : questions financières et de production, activité culturelle, activité médicale, etc. Une Commission spéciale constituée des membres

du Conseil veille à la réalisation de ses résolutions. Le prophylactorium convoque chaque année une conférence **de ses anciennes pupilles**, travaillant actuellement dans l'industrie. A ces conférences **prennent également part** les représentants des comités d'entreprises (usines ou fabriques) où travaille un grand nombre des anciennes pupilles du prophylactorium. Ces conférences sont d'une grande importance, car elles établissent un lien étroit entre le prophylactorium et ses anciennes pupilles et contribuent à corriger les défauts découverts par les infirmières du service social au cours de leurs enquêtes. D'ordinaire le Conseil écoute le rapport général du directeur du prophylactorium sur son activité au cours de la dernière année*, on compare ensuite les données de la dernière année avec les données de l'année précédente (discipline du travail, travail de choc, activité sociale, continuation des études, traitement régulier, etc.), et l'on attire l'attention sur les défauts qu'il est indispensable de corriger. C'est au cours de ces conférences qu'on élit pour l'année les trois représentantes des anciennes pupilles du prophylactorium au Conseil d'assistance» Citons quelques extraits des discours des différentes ouvrières, prononcés au cours de ces conférences : « On m'a envoyée à l'usine « A M O », c'est la meilleure de toutes les usines, j'y suis les cours du soir de la faculté ouvrière ; devant la conférence d'aujourd'hui nous devons dire que nous avons définitivement rompu avec le passé honteux et que nous marchons la main dans la main avec la classe ouvrière». «Je travaille à l'usine « Aviopribor » après un séjour d'un an et demi dans le prophylactorium. C'est là que j'ai appris à travailler, je travaille comme ouvrière de choc, je surpasse le plan de production et donne

ma parole d'honneur prolétarienne de continuer à l'avenir à accomplir honnêtement, en bonne ouvrière, les tâches qu'on me confiera ». « Je suis passée du prophylactorium dans l'industrie, où je travaille depuis un an et demi. En 1929 je n'avais pas encore le droit de rêver d'avoir ma propre carte syndicale ; à présent j'en suis fière et travaille activement dans l'industrie. J'ai horreur de regarder en arrière. Mon passé, demeuré loin en arrière, c'est la rue, la cocaïne, le monde criminel. Et à présent, pendant plus d'une année et demie de travail dans l'industrie, je n'ai pas un seul retard, ne fut-il que de 5 minutes, pas une seule absence ; je suis ouvrière de choc, je justifie la confiance du pouvoir soviétique ».

A ces extraits il est intéressant d'ajouter ceux des discours prononcés par les représentants des comités d'usine et de fabrique :

Je salue toutes les ouvrières de la part de la collectivité des 25.000 ouvriers de l'Elektrozavod. Dans la brigade que je dirige, sur 50 personnes, 12 sont des anciennes pupilles du prophylactorium ; ce sont de bonnes ouvrières, neuf d'entr'elles sont des ouvrières de choc ; elles le deviendront toutes les 12.

Le délégué du comité d'entreprise de la fabrique « Avio-pribor », la cam. Guérlik dit :

Je viens saluer la conférence et en même temps rendre compte du travail dans ma brigade des quatre anciennes pupilles du prophylactorium. Elles travaillent toutes parfaitement ; 0:1 les voit se développer, s'intéresser à la politique ; trois d'entr'elles sont ouvrières de choc, la quatrième ne tardera pas à le devenir.

Tout ce que nous venons d'exposer donne une idée de l'importance sociale de la grande œuvre accomplie par les

prophylactoriums. Leur travail est décrit dans nombre de livres édités à l'étranger et consacrés à l'édification du Pays des Soviets. Voici quelques extraits des nombreux commentaires laissés dans le livre des visiteurs du prophylactorium de Moscou par les étrangers : Ici aussi le socialisme et ses intermédiaires — les soviets — ont, ébranlé l'une des forteresses du vieux monde bourgeois : la prostitution, et ont résolu un problème colossal, un des problèmes les plus importants pour l'humanité » ; « je suis persuadé que l'œuvre de liquidation complète de la prostitution sera achevée dans l'Union Soviétique au cours du second plan quinquennal » ; « nous notons la grande impression laissée en nous par cette nouvelle et précieuse méthode de lutte contre ce mal social ; elle ouvre les perspectives d'une vie nouvelle et utile » ; « le système social des pays capitalistes hautement civilisés pousse la femme à la déchéance ; tant que nous n'arriverons pas à tout contrôler, notre fausse pudeur sèmera sans cesse ce mal que vous avez si radicalement anéanti » ; « à l'époque où dans les différents pays la prostitution progresse à grands bonds, chassant dans la rue les femmes privées de travail, cette institution est le tèmeignage vivant de tout ce que fait le Pays des Soviets pour supprimer la prostitution et ramener ses victimes à une vie normale et saine » ; « nous avons fait la connaissance d'une grande oeuvre accomplie ici pour liquider la prostitution es remarquons avec joie que le pouvoir ouvrier et paysan s'est presque complètement acquitté de cette tâche » ; « votre grand avantage est de pouvoir réellement ramener ces femmes vers l'industrie socialiste ».

Le Pays des Soviets a presque complètement liquidé la

prostitution. Mais nous ne pouvons pas encore parler actuellement d'une liquidation absolue. Nous continuons à la combattre. Deux questions s'imposent : quelle est en ce moment l'importance de la prostitution en U.R.S.S. et quelles sont les perspectives de la lutte contre elle ?

Il est difficile de répondre à la première question, étant donné qu'il n'exista pas en U.R.S.S. de réglementation de la prostitution. Avant la révolution on comptait à Moscou et à Pétersbourg de 25 à 30 mille prostituées. A la foire annuelle de Nijni-Novgorod arrivaient de tous les coins de la Russie des milliers de prostituées.

En 1928, sur l'initiative des prophylactoriums de Moscou et dans le but de déterminer le nombre des prostituées, ont été organisées des brigades spéciales d'ouvrières, membres des Conseils des prophylactoriums, qui avec le concours des infirmières du service social firent une enquête dans les rues* et les établissements publics, où pouvaient se trouver les prostituées.

Selon les données de ces brigades, il pouvait alors y avoir à Moscou environ 3.000 prostituées. A ce moment-là la bourse du travail avait enregistré plus de 80.000 chômeuses.

En 1930 le chômage était liquidé et une nouvelle enquête, analogue à la première, effectuée en janvier 1931, décela environ 800 prostituées.

Nous possédons encore des données qui, bien qu'indirectes témoignent de l'importance de la prostitution à Moscou ; ce sont les données sur le nombre des contaminés par les prostituées parmi les malades de maladies vénériennes. Ces chiffres



*Ancienne hospitalisée de prophylactorium, ouvrière d'un atelier de montage dans une fabriqué
d'horlogerie à Moscou*



Aucienne hospitalisee d'un prophylactoriund, directrice d'un réfectoir avec son enfan bien poram'au,

témoignent également de la diminution des maladies vénériennes.

<i>Années</i>	<i>Nombre de mala- des enreg. sur 10.000 habitants</i>	<i>Contaminés par les prostituées</i>	<i>Pourcentage sur 10.000 habitants</i>	<i>En %/o par rapport... à 1914</i>
1914	388,7	221	56,9	100,0
1925	190,0	60	31,7	27,1
1927	132,0	35	26,2	15,0
1934	75,1	9	12,0	4,0

Les chiffres cités ci-dessus témoignent que le rôle de la prostitution comme foyer de contamination des maladies vénériennes a diminué à Moscou par rapport à 1914 : en 1925 d'environ 4 fois, en 1927 de 6 fois et en 1934 de 25 fois. Mais en 1934 encore la huitième partie des malades de maladies vénériennes *ont* été contaminés par les prostituées. Et naturellement la lutte contre la prostitution ne perd rien de son actualité.

Comment nous représentons-nous la marche future de cette lutte ?

Dans la solution de cette question il faut tenir compte de ce que le contingent actuel des prostituées diffère de celui de l'époque où la cause essentielle de la prostitution était le chômage. Aujourd'hui que le chômage parmi les femmes n'existe plus, celles qui se livrent à la prostitution n'y sont **pas** contraintes par les difficultés matérielles, comme c'était le cas de la majorité des prostituées en 1930. La prostitution est actuellement exercée en somme par les prostituées profes-

sionnelles restées de l'ancien régime, qui évitent le travail et les institutions de rééducation, ainsi que par des prostituées plus jeunes, anciennes fillettes sans-abri, que nous ont léguées la guerre impérialiste et la guerre civile. Le nombre de ces prostituées adolescentes diminue sans cesse, mais elles diffèrent qualitativement des anciennes prostituées et sont beaucoup plus réfractaires à la rééducation par le travail et l'activité culturelle.

Les pupilles actuelles du prophylactorium de Moscou en sont une preuve. Le pourcentage des prostituées ayant longtemps exercé ce métier ainsi que le pourcentage des prostituées sorties du nombre des sans-abri a augmenté de même que le pourcentage des faibles d'esprit. En un mot, la catégorie des éléments réfractaires a augmenté en même temps que le nombre total des prostituées du prophylactorium a diminué.

Un tel changement survenu dans les catégories de prostituées impose une révision indispensable du système de rééducation. Ici se pose la question : n'est-il pas temps de renoncer à l'ancien point de vue que la lutte contre la prostitution ne doit pas se transformer en lutte contre les prostituées, n'est-il pas temps d'introduire des mesures pénales de lutte contre **elles ?**

Nous considérons qu'à l'époque actuelle, où nous remarquons une baisse incessante du nombre total des prostituées, il ne nous faut pas choisir cette voie

Notre lutte contre la prostitution doit s'effectuer à l'avenir comme par le passé dans deux sens, par des mesures prophylactiques, et par la rééducation grâce au travail et à l'activité culturelle.

Une mesure prophylactique, essentielle doit être aujourd'hui la lutte intensive contre les restes du vagabondage chez les enfants et les adolescents. Le Commissariat à l'Instruction publique, qui dirige la lutte contre le vagabondage des enfants, doit transférer quelques institutions s'occupant de la question en institutions fermées, destinées aux adolescents réfractaires à la rééducation et qui s'évadent systématiquement des institutions dites ouvertes.

Les prostituées ayant longtemps exercé ce métier doivent être admises dans des institutions de rééducation par le travail. La catégorie la plus réfractaire, qui se soustrait systématiquement au travail socialement utile, celles qui ont des rapports avec le monde criminel, doivent être enfermées dans des institutions spéciales, faisant partie du système de sécurité sociale.

Les prophylactoriums doivent être conservés dans le système général établi pour la protection de la santé publique, mais leurs méthodes de travail doivent aussi être révisées dans le but de varier davantage le processus de rééducation par le travail et la culture. Les pupilles des prophylactoriums, réfractaires à la rééducation, doivent être transférées dans des institutions fermées, qui doivent leur assurer, si nécessaire, un traitement systématique.

C'est ainsi que nous posons actuellement la question de la lutte contre la prostitution. Nous n'avons pas examiné la question de la prostitution en tant que source de gain supplémentaire. Pourtant cette question ne peut être négligée. À côté de la prostitution professionnelle existe aussi la prostitution auxiliaire, lorsqu'une femme employée dans l'industrie augmente son revenu en exerçant le métier de prostituée.

Dans les conditions qu'offre l'élévation incessante du niveau de la vie et du niveau culturel des travailleurs de l'Union Soviétique, ce genre de prostitution ne peut se développer. Les données de l'enquête parmi les malades des institutions antivénéériennes témoignent pourtant que le cas de contamination par des femmes qui ne sont pas des prostituées professionnelles existent quand même.

En tenant compte de ce qu'il y a 9 cas de contamination par les prostituées pour 10,000 habitants et que ce chiffre comprend aussi ceux de contamination par des prostituées non-professionnelles, nous devons conclure que le nombre de ces dernières est peu important. Mais elles existent néanmoins, la question de la lutte se pose donc.

Puisque le système de lutte contre les maladies vénériennes comprend aussi la révélation des sources d'infection, le dépistage des femmes exerçant la prostitution comme métier complémentaire est plus facile que le dépistage des prostituées professionnelles, car les malades ayant eu des rapports sexuels avec ces premières connaissent généralement leur adresse, leur nom et le lieu de leur travail.

Les prostituées non-professionnelles atteintes des maladies vénériennes doivent être aussitôt soumises à un traitement actif dans les cliniques. A leur sortie de ces institutions, elles doivent être prévenues que si elles continuent, elles seront traduites en justice et les institutions où elles travaillent seront mises au courant de leur conduite.

Nous avons donné une esquisse de la lutte contre la prostitution dans l'Union Soviétique. Le Pays des Soviets avance rapidement vers la liquidation définitive de la prostitution et il a déjà obtenu de grands résultats dans ce domaine.

Les prophylactoriums tiennent une place d'honneur dans ce combat, mais ils ne sont pas l'arme essentielle, décidant de son issue. Le succès de la lutte est assuré par tout l'ensemble des conditions sociales et économiques qui naissent au cours du processus de l'édification de la nouvelle société socialiste.

SOMMAIRE

	Page
Avant-propos.	3
I. L'état de la prostitution en Russie avant la Révolution d'Octobre	5
II. Comment s'effectue la lutte contre la prostitution en U.R.S.S.	16

